

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE ANCIENNE  
VOLUME 2

BÉZIERS  
ET SON TERRITOIRE  
DANS L'ANTIQUITÉ

PAR

MONIQUE CLAVEL

Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Besançon

PARIS  
LES BELLES LETTRES  
95 Boulevard Raspail  
1970

## CHAPITRE III

# LE DESTIN DE LA CITÉ DANS LE MONDE ROMAIN

La conquête romaine intègre la région de Béziers dans la vaste province de Transalpine et pendant plus de trois quarts de siècle il est difficile d'isoler son histoire dans celle du Languedoc maritime. Une date capitale est marquée, en 36 ou 35, par la déduction d'une colonie romaine sur le site même de l'ancien *oppidum* volque de Béziers. Les débuts de la colonie, son incontestable épanouissement à l'époque augustéenne sont de loin les moments les mieux connus et les plus marquants. Par la suite, il devient plus malaisé de suivre son destin et de le séparer de celui des cités voisines de la Narbonnaise.

### I. — LES CONDITIONS DE L'IMPLANTATION ROMAINE DANS LA RÉGION

Ces conditions tiennent à la fois à la géographie politique du Midi de la Gaule et à l'évolution générale de la politique romaine. L'intérêt de Rome pour ces régions se manifeste depuis longtemps déjà, sur le plan économique, par l'activité croissante des négociants italiens sur les marchés languedociens et provençaux et, sur le plan politique, par la vieille alliance conclue avec Marseille <sup>(1)</sup> et qui a notamment provoqué l'intervention romaine de 154 au cours de laquelle Nice et Antibes ont été temporairement délivrées des Ligures.

(1) Lors de l'expédition d'Hannibal. Sur les premières interventions romaines dans le Midi en 219-218 avant J.-C. cf. *supra*, p. 137.

## 1. — LA CONQUÊTE

La situation de Marseille devient de plus en plus vulnérable au cours du II<sup>e</sup> siècle : menacée par ses voisins celto-ligures, elle est aussi amoindrie par les atteintes portées à sa prépondérance commerciale. L'appel qu'elle lance à ses alliés en 125 constitue la cause immédiate du déclenchement des hostilités et de l'installation des Romains en territoire gaulois. La division qui règne traditionnellement entre les peuples et les tribus du monde celtique peut favoriser l'entreprise et permettre d'élargir ce qui ne devait être officiellement, à l'origine, qu'une opération de nettoyage. Mais la politique de Rome dans les années 125-120 ne répond pas à un idéal philanthropique et désintéressé et plusieurs facteurs s'unissent pour la pousser à une intervention de grande envergure. En premier lieu, la défense des intérêts des *negotiatores* : les voies du commerce massaliète que les Barbares menacent de couper sont également celles qu'utilisent les marchands italiens, comme le souligne bien J.-J. Hatt (1). Au surplus la collusion est certaine entre les milieux d'affaires de Marseille et de Rome, au moment où les intérêts des chevaliers jouent un rôle déterminant, comme le montre l'activité de Flaccus qui, « liant le développement de sa carrière à l'intérêt des chevaliers, se faisait décerner la province de Gaule où une campagne imminente contre les peuplades indigènes lui vaudrait un grand renom en ouvrant de nouveaux domaines à l'expansion du capitalisme romain » (2). Les difficultés sociales et politiques de Rome ont joué dans le même sens : pour réussir, l'expérience de C. Gracchus, porté au tribunat en 124, a besoin de terres. Une guerre victorieuse peut résoudre bien des problèmes intérieurs et, au premier chef, mettre fin à la disette de terres par l'annexion d'une province nouvelle, sans envenimer les querelles intestines, d'autant que les *populares* n'excluent pas *a priori* une colonisation ultra-marine. Les visées impérialistes de Rome à l'ère des Gracques n'ont rien de surprenant.

A ces raisons il faut enfin ajouter les nécessités stratégiques d'un empire ordonné autour d'une Méditerranée romaine, dans un temps où cette idée prend de plus en plus de force. La liaison Italie-Espagne, essentielle dans les communications impériales, se trouverait ainsi assurée.

La concordance et la succession des événements éclairent parfaitement les perspectives de conquête et d'exploitation : c'est en 125 qu'une armée romaine passe les Alpes sous la conduite du consul M. Fulvius Flaccus dont les manœuvres

(1) *Histoire de la Gaule romaine*, 2<sup>e</sup> éd., p. 37-38.

(2) J. CARCOPINO, in G. GLOTZ, *HR*, II, 1, p. 246.

d'intimidation à l'encontre des Salyens réussissent à merveille. L'année suivante, tandis qu'une nouvelle armée arrive en Gaule avec le consul C. Sextius Calvinus, C. Gracchus est porté au tribunal. La lutte s'intensifie en Provence et la décision se fait rapidement contre les Salyens. Marseille est sauvée, mais Entremont détruite. La politique coloniale et impérialiste des vainqueurs, qui s'autorisent quelques largesses en arrondissant le territoire de Marseille <sup>(1)</sup>, se concrétise aussitôt par la fondation dès 122 du *castellum* d'Aquae Sextiae. Signe éclatant des intentions qui allaient présider, ces premières escarmouches passées, à l'affrontement décisif.

Les étapes et l'état d'esprit de la conquête apparaissent nettement. Alors que les Gaulois regroupaient leurs forces autour de Bituit et de l'empire arverne, Flaccus, qui a, le premier, triomphé des Celtes, tient en mains au côté de C. Gracchus les destinées du parti populaire. Le choix de Cn. Domitius Ahenobarbus pour poursuivre la guerre ne laisse plus aucun doute : tout doit être mis en œuvre pour assurer la victoire <sup>(2)</sup>.

A la reprise des hostilités, les Allobroges essuient d'abord seuls les premiers coups et ni leur fougue, ni leur vaillance ne peuvent rien contre les forces romaines particulièrement bien équipées et entraînées. Toutefois la partie ne semble pas encore jouée : deux cent mille Arvernes farouchement décidés à défendre leur indépendance gagnent la plaine du Rhône par les vallées cévenoles et le risque d'une coalition Arvernes-Allobroges effraie à bon droit les Romains. Mais le dédain de Bituit à la vue des quelques milliers de légionnaires ne dure guère ; une nouvelle fois, le nombre et la bravoure ne suffisent pas devant l'habileté tactique et manœuvrière des hommes de Q. Fabius Maximus, consul en 121, qui a rejoint Domitius et commande en chef le jour où la défaite si cuisante des Arvernes (près de Bollène) livre la Gaule méridionale aux âpres convoitises des politiciens et des spéculateurs italiens. Les bouleversements politiques qui surviennent à Rome ne modifient en rien les projets concernant la Transalpine et l'exploitation des territoires nouveaux demeure, après la mort de C. Gracchus, l'objectif essentiel du gouvernement sénatorial.

La Provence, en dépit de quelques accrochages entre les Allobroges revanchards et Fabius, qui devient par la suite l'« Allobrogique », évolue déjà dans la mouvance romaine. A l'ouest du Rhône, au contraire, les Arvernes, même s'ils paraissent bien rejetés au-delà des Cévennes, constituent toujours des ennemis redoutables

(1) C'est seulement à partir de l'intervention romaine que Marseille s'est trouvée à la tête d'un véritable territoire qui n'a jamais pris les dimensions que lui attribue H. BENGTSON, *Grosser historischer Weltatlas*, I, p. 33, c.

(2) Cf. C. JULLIAN, III, p. 14-15 sur les conditions de la guerre.

qui doivent conserver des liens avec les indigènes du littoral du Languedoc-Roussillon (1). Or, ce sont ces peuples que les Romains trouvent devant eux dans leur désir d'établir des relations aisées avec les provinces ibériques. Il y a donc une double action à mener dans ce secteur. D'où, sans doute, la situation paradoxale créée à ce moment par la présence aberrante de deux proconsuls dans la même province. L'analyse rigoureuse de P.-M. Duval à propos du milliaire de Treilles (2) éclaire d'un jour nouveau le séjour de Cn. Domitius Ahenobarbus en Transalpine et le rôle qu'il y a joué. Proconsul en 121, Domitius aurait, normalement, dû s'effacer en 120 devant Fabius, son successeur au consulat. Or, il a obtenu de rester, en surnombre, grâce à une première prorogation, suivie de plusieurs autres (quatre ou cinq) (3). La dernière a dû permettre à Domitius de se maintenir dans la province quelques mois encore après la fondation de Narbonne qu'il faut situer en 118 ou 117 (4).

Le passage des *Fasti* consacré aux deux généraux permet de préciser que Fabius a triomphé le premier « sur les Allobroges et sur le roi des Arvernes » et Domitius le second « sur les Arvernes ». Ce témoignage, joint à une convergence de faits particulièrement démonstrative, paraît bien imposer l'idée d'un partage du commandement entre les deux proconsuls dès 120, Fabius étant, dès lors, plus lié aux confins de l'Italie et des Alpes, à la Provence et aux pays des Allobroges, Domitius au Sud-Ouest, aux régions languedociennes.

Dans son secteur opérationnel (5), Domitius poursuit la lutte contre les Arvernes et leurs alliés, les Rutènes qu'il refoule au-delà des Cévennes (6) et les Tectosages sur le territoire desquels il installe une garnison à Toulouse.

Il est possible de rapprocher de ces faits la présence de mystérieuses tours (fig. 17), près de Causses-et-Veyran, village de la vallée de l'Orb, au Nord de Bé-

(1) Cf. STRABON, IV, 2, 3.

(2) *A propos du milliaire de Cn. Domitius Ahenobarbus trouvé dans l'Aude en 1949*, Gallia, VII, 1949, 1, p. 207-231.

(3) Les quatre ou cinq prorogations obtenues par Domitius posent un problème en cette fin du II<sup>e</sup> siècle où le Sénat se méfie des généraux. Mais ce ne serait pas un fait isolé, puisqu'on connaît deux autres exemples à la même époque : cf. P.-M. DUVAL, *loc. cit.*, p. 229. Cela peut s'expliquer d'autant mieux ici que Rome a le plus grand intérêt à bien tenir sa nouvelle conquête.

(4) *Ibid.* P.-M. Duval parvient à cette conclusion d'après la comparaison entre des faits incontestables de l'histoire transalpine et la date des triomphes de Fabius et de Domitius, donnée par les *Fasti* et des témoignages littéraires : malgré les conjectures et discussions innombrables, elle doit être placée entre 120 et 117.

(5) Sur ces événements, cf. P.-M. DUVAL, *loc. cit.*, p. 227.

(6) Sur l'attribution de cette campagne à Domitius et non à Fabius comme le veut CÉSAR, *BC*, I, 45, 2, par haine des Domitii, cf. J. CARCOPINO, in G. GLOTZ, *HR*, II, 1, p. 288, n. 51 et P.-M. DUVAL, *loc. cit.*,

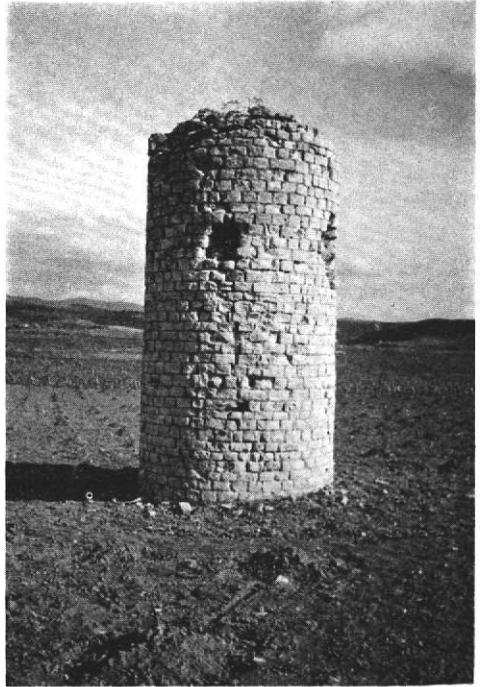
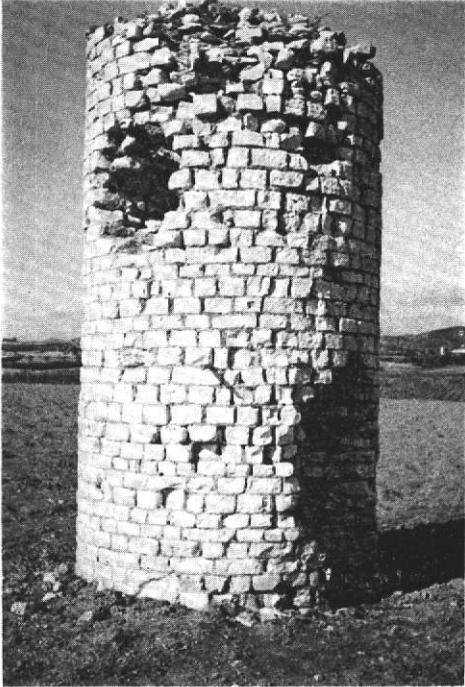


FIG. 17. — Tours-trophées de Causses-et-Veyran.

ziers (1). Il reste deux tours rondes encore debout des quatre qui existaient à l'origine. Soixante-sept et soixante-huit mètres séparent ces piles (2) de grosseur différente : l'une mesure 6,75 m de circonférence, l'autre 7,42 m. Elles s'élèvent aujourd'hui à 5 m au-dessus du sol, où elles sont encore enfouies de près de 2 m. Elles sont construites en petit appareil de calcaire blanc, fait de moellons peu réguliers, mais en ligne isodome ; à l'occasion, un gros moellon tient deux assises. L'intérieur est constitué par un blocage de petits cailloux pris dans du ciment. Bien des hypothèses ont été émises, à la lumière de rapprochements plus ou moins suggestifs avec des édifices semblables. La théorie qui voit en elles des bornes délimitant les territoires de Narbonne et de Béziers (3) ne semble guère acceptable, étant donnée leur situation sur la rive gauche de l'Orb et l'indifférence qu'elles manifestent par rapport à la topographie. Certains — dont J.-J. Hatt (4) — ont voulu en faire des piles funéraires, mais l'absence de toute découverte lors de la démolition de l'une d'elles paraît interdire cette hypothèse, d'autant que la distribution géographique de ce type de monuments lui est peu favorable. Récemment on a interprété ces tours comme des piles de l'aqueduc (5) d'une villa, ce qui est impossible d'après la situation qu'elles occupent par rapport au fleuve.

Plus plausible nous paraît l'hypothèse qui en fait des trophées. Déjà P. Andoque (6) au xvii<sup>e</sup> siècle les considère comme telles et signale l'existence, auprès des tours, de colonnes disparues depuis lors. Il attribue leur construction à Pompée, alors qu'il passait l'hiver à Narbonne, après la victoire sur les Gaulois insurgés, ce qui est une supposition toute gratuite et invraisemblable dans le contexte politique de la province à cette époque.

E. Sabatier (7) admet cette interprétation et suppose qu'un petit temple se serait élevé tout près de là, d'après les quelques vestiges qui ont pu être recueillis, dont les restes d'un mur de pierres appareillées, mais il attribue la construction

p. 227, n. 62. Malgré C. JULIAN, III, p. 22-23, ce n'est pas à ce moment que se place le démembrement du territoire rutène, mais sous Fonteius : cf. A. ALBENQUE, *Les Rutènes*, p. 73 sq. Pour la localisation des Rutènes incorporés à la province : cf. E. GRIFFE, *Une hypothèse sur les « Rutsni provinciales »*, *BCTH* (philologie et histoire), 1955, p. 45-50 qui les place dans la région de La Salvetat-Anglès.

(1) Cf. E. SABATIER, *Les tours de Causses*, *BSAB*, 1<sup>re</sup> s., IV, 1841-45, p. 131-137 et pl. II, 1.

(2) Elles auraient donné son nom au tènement : Les Piales.

(3) Cf. *infra*, p. 211, n. 9.

(4) *La tombe gallo-romaine*, p. 184, carte n° 10.

(5) Cf. notamment G. BARRUOL, *Le monument funéraire de Villelongue-d'Aude*, *CL*, XII, 1963, p. 98, n. 2.

(6) *Histoire du Languedoc avec l'estat des provinces voisines*, Béziers, 1648, p. 44.

(7) *Loc. cit.*

du monument à Domitius <sup>(1)</sup>. Or, nous savons qu'un trophée, qui n'a jamais été retrouvé <sup>(2)</sup>, a été élevé après la victoire de 121 par Domitius et Fabius. La description sommaire qu'en a laissée Florus <sup>(3)</sup> est pour nous déterminante : « On jugera de la joie extraordinaire qu'excitèrent ces deux victoires, quand on saura que Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus édifièrent des tours de pierre sur l'emplacement même des champs de bataille et y dressèrent des trophées ornés d'armes ennemies ». Strabon <sup>(4)</sup> précise d'autre part que le monument se dressait au confluent du Rhône et de l'Isère et qu'il comportait en outre deux temples, l'un à Mars, l'autre à Hercule. Nous supposerions volontiers qu'un trophée analogue a été élevé par Domitius seul dans sa zone opérationnelle, pour célébrer sa victoire sur les Rutènes ou sur les Volques ou sur les deux peuples réunis, et qu'il faudrait le chercher à Causses-et-Veyran où la présence d'un temple n'est peut-être pas à exclure. L'apparence extérieure de nos tours paraît bien correspondre aux données des textes anciens, qui ne mentionnent aucun décor sculpté. Or, un décor paraîtrait bien invraisemblable si avant en terre barbare, comme le souligne G.-Ch. Picard <sup>(5)</sup>. Il s'agirait alors du premier témoignage archéologique concernant des trophées monumentaux construits par une armée romaine <sup>(6)</sup>, symbole tangible de la soumission de tous à l'autorité de Rome et peut-être de l'épiphanie divine qui a rendu possible la victoire de Domitius.

Les puissants Volques défaits, la période des interventions militaires n'est pas achevée pour autant, mais l'ère de l'exploitation commence avec l'organisation de la conquête.

## 2. — L'ORGANISATION DE LA PROVINCE

La création de la province de Transalpine s'était imposée d'elle-même. Son organisation a été très progressive, elle a reflété les aléas de la politique romaine, ce qui explique que le style de la colonisation s'y soit longtemps cherché, jusqu'à l'époque d'Auguste.

(1) De même L. NOGUIER, *La colonie romaine de Béziers*, BSAB, 2<sup>e</sup> s., XI, 1881, p. 307-308.

(2) Sur les diverses hypothèses émises quant à leur localisation, cf. la discussion de G.-Ch. PICARD, *Les trophées romains*, Paris, 1957, p. 152-154.

(3) III, 3 (traduction P. HAINSSSELIN et H. WATELET).

(4) IV, 2, 2.

(5) *Op. cit.*, p. 155 notamment.

(6) Sur l'adoption du trophée-tour par les Romains et sa signification, cf. G.-Ch. PICARD, *op. cit.*, p. 148-160.

L'ère de la province est inconnue et un long débat s'est instauré au sujet de la date de sa création (1). Il paraît aujourd'hui tranché en faveur d'une date haute, entre 121 et 118 (2).

L'étendue de la nouvelle province n'est pas exactement connue : elle reste imprécise au Nord et à l'Ouest jusqu'à la guerre des Gaules. La description de Strabon (3) qui s'appuie sur le témoignage de Poseidonios demeure encore bien floue et définit un vaste territoire qui, borné au Nord par la barrière cévenole, s'étend à l'Ouest jusqu'à la Garonne et aux Pyrénées, touche à l'Est aux Alpes, en remontant jusqu'à Vienne et Genève.

C'est en 118 ou 117 que la province reçoit sa capitale par la déduction de la colonie de Narbonne (4), et non en 110 comme le voudrait H. B. Mattingly (5). Quant à la loi de la province à sa fondation elle n'est pas connue : le seul fragment de *lex provinciae* qui a été retrouvé est très postérieur (6).

Le gouvernement de la Gaule Transalpine est confié à un promagistrat qui est parfois de rang consulaire, parfois de rang prétorien. Il réside, avec ses bureaux, à Narbonne, la seule cité romaine de la province pendant quelque soixante-dix ans. Dans ce poste, éminemment lucratif, les hommes se sont succédé à un rythme très rapide, en dépit des possibilités de prorogation. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de mener les campagnes de pacification qui s'imposent, de promouvoir la romanisation, tout en assurant l'exploitation des territoires provinciaux.

### 3. — LA PACIFICATION

Après l'achèvement de la conquête et la réduction des nations gauloises en province, tous les problèmes restent à résoudre et notamment celui des rapports

(1) Cf. notamment C. JULIAN, III, p. 20, n. 2.

(2) Cf. P.-M. DUVAL, *loc. cit.* Certains avaient avancé une date plus tardive : la situation était si confuse jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle que la province n'aurait été réellement créée et organisée que par Marius, lors de son sixième consulat, en 100, d'après Aug. ZUMPT, *De Gallia Romanorum provincia, Studia Romana*, Berlin 1859, p. 25.

(3) IV, 1, 3.

(4) Sur les controverses qui se sont développées au sujet de la date de la déduction, cf. P.-M. DUVAL, *loc. cit.*

(5) *The Foundation of Narbo Martius, Hommages offerts à A. Grenier*, p. 1159-1171. L'auteur s'appuie sur le témoignage des monnaies et sur celui de Cicéron, mais il ne tient aucun compte du fait brut que nous livre le milliaire de Treilles, ni de l'article, pourtant antérieur, de P.-M. Duval qui montre bien qu'il ne peut être question d'attribuer la pose du milliaire au fils de Domitius, comme certains ont voulu le faire.

(6) *CIL*, XII, 6038 et A. GRENIER, *FOR* (Aude), p. 21-22 ; le fragment ne concerne d'ailleurs que l'organisation du culte provincial : cf. *infra*, p. 455, n. 3.

entre Romains et indigènes. Malgré la poursuite par Rome d'une politique de démantèlement systématique des grands peuples — comme doit l'attester chez les Volques la séparation entre Tectosages et Arécomiques <sup>(1)</sup> —, des troubles ont lieu périodiquement en Transalpine jusque vers les années 60. Dans le Languedoc toutefois, ils ne dépassent pas les années 75, mais, jusque là, les peuples soumis profitent de toutes les difficultés de leurs vainqueurs pour entretenir dans la province une agitation permanente et de véritables révoltes. Dans la dernière décennie du II<sup>e</sup> siècle de grands mouvements de peuple atteignent la province. Les Helvètes, poussés par les Germains, veulent traverser le territoire (109-107). Plusieurs peuples profitent de l'incapacité des représentants du Sénat pour reprendre les armes. C'est le cas des Volques Tectosages qui, en 106, parviennent à emprisonner la garnison de Toulouse. Si le consul Q. Servilius Caepio, envoyé contre eux, peut entrer dans la ville qu'il pille et saccage, ce n'est que grâce à la trahison. Le montant du butin — plus de 200 000 livres d'or et d'argent pris dans les sanctuaires et les lacs sacrés —, cet « or de Toulouse » qui ne parviendra que partiellement à Rome, montre l'extraordinaire richesse que conservent ces peuples. Mais, en 105, la défaite du même Caepio, battu avec Mallius à Orange, ouvre le Languedoc aux Cimbres qui se répandent jusqu'aux Pyrénées (105-103), ravagent campagnes et *oppida* <sup>(2)</sup>, comme on le voit d'après les destructions qui ont lieu à Ensérune, par exemple <sup>(3)</sup>. Seul Marius, qui a déjà liquidé la guerre d'Afrique, reprend la situation avec l'aide de Sertorius, qui apprend le celtique et devient un véritable « chef de renseignements » <sup>(4)</sup>, et de Sylla, qui capture Kopillon, l'un des chefs tectosages <sup>(5)</sup>, renouvelant les procédés qui lui ont livré Jugurtha.

Les victoires de Marius, en 102-101, semblent ouvrir une ère de calme, la première pour le Midi gaulois depuis la conquête ; elle est d'ailleurs de courte durée, dix ans à peine. Dès 90, en effet les désordres reprennent chez les Salyens ; puis, aux environs de 83, des révoltes dispersées, chez les Helviens notamment, sont vite mâtées. Mais, en 80, avec la victoire de Sertorius en Espagne, l'espoir revient aux Transalpins, qui s'insurgent des Pyrénées aux Alpes : les Voconces, les Allobroges,

(1) Cf. *supra* p. 132.

(2) Cf. TITE-LIVE, *Épître*, LVII : « Les Cimbres ravagent tous les pays situés entre le Rhône et les Pyrénées ».

(3) Cf. J. JANNORAY, *Ensérune*, p. 447. On a pu au reste se demander si ces destructions n'étaient pas le fait de la conquête romaine plus que du passage des Cimbres : cf. H. GALLET DE SANTERRE, in Ph. WOLFF, *Histoire du Languedoc*, p. 65.

(4) PLUTARQUE, *Sertorius*, 2.

(5) PLUTARQUE, *Sylla*, 4.

les Volques qui menacent Narbonne, d'où dès ce moment les Romains organisent la lutte. L. Manlius, proconsul de Transalpine, parti pour secourir son collègue de Citérieure et revenant vaincu, se heurte, aux portes mêmes de sa province, à l'audace insolente des Aquitains qui lui infligent une seconde défaite, infâmante (1). Pompée, qui prend alors le commandement de la guerre d'Espagne, doit se frayer un passage en Transalpine en combattant : il soumet les Allobroges en 77 et laisse le propréteur Fonteius achever son œuvre. C'est contre les Voconces et les Volques que ce dernier s'acquiert la gloire dont le couvre Cicéron (2). Il soutient en outre Pompée, revenu prendre ses quartiers d'hiver à Narbonne en 74 (3).

Toutes les ressources humaines et économiques de cette marche frontière que sont devenus les pays d'entre Hérault et Pyrénées sont confisquées au profit de Rome. Avec l'arbitraire le plus choquant les chefs romains fixent la contribution en hommes, en vivres, en argent que doit fournir chaque peuple (4). Les *negotiatores* (5) qui ont fondu sur la province sont particulièrement âpres à la curée que couvre de sa haute autorité M. Fonteius, aussi apte à veiller aux intérêts de l'État, en approvisionnant l'armée d'Espagne et les finances publiques, qu'à favoriser les affaires des négociants romains, en étouffant dans l'œuf toute révolte grave et en mâtant durement toute rébellion. Tel est du moins le portrait flatté que, dans le *Pro Fonteio*, Cicéron (6) a cherché à imposer aux juges du propréteur, qui n'avait, au demeurant, que fait rendre gorge à des Barbares : « Il en a exigé une nombreuse cavalerie pour les guerres que le peuple romain menait alors dans l'univers entier, de grosses sommes d'argent pour la solde de ces troupes, une grande quantité de blé pour soutenir la guerre d'Espagne » (7). Au reste, le scandale qui éclate sous la préture de Fonteius n'a pas commencé avec lui. Depuis longtemps déjà, « la Gaule est remplie de trafiquants et de citoyens romains. Aucun Gaulois ne fait d'affaires que par l'intermédiaire d'un citoyen romain. Pas une pièce d'argent ne se déplace en Gaule sans être portée sur les livres de citoyens romains » (8). Le système fonctionne parfaitement : par l'intermédiaire de ses banquiers, hommes

(1) CÉSAR, *BG*, III, 20.

(2) *Pro Fonteio*, *passim*.

(3) *Pro Fonteio*, VII, 16. C'est d'ailleurs dans cette région qu'il était déjà venu refaire ses forces en 77/76.

(4) Cf. C. JULLIAN, III, p. 98-100.

(5) Sur les *negotiatores*, brasseurs d'affaires, manieurs d'argent, banquiers beaucoup plus que commerçants, cf. J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 216 sq.

(6) Cf. CICÉRON, *Pro Fonteio*, texte et traduction de A. Boulanger, CUF.

(7) *Pro Fonteio*, VI, 13.

(8) *Pro Fonteio*, V, 11.

de tous bois et de toutes conditions, aventuriers sans scrupules ayant le plus souvent tout à gagner et peu à perdre, Rome contrôle l'économie de la région, et partant la vie même des cités gauloises. Dans le secteur Narbonne-Béziers, les heurts entre vainqueurs et vaincus ne semblent pas toutefois avoir été très vifs, et la suprême habileté de la politique romaine a pu éviter les frictions trop graves. Au surplus, il ne faut pas accorder à un plaidoyer judiciaire, qui tente de résoudre un cas précis, la valeur absolue d'un document historique irréfutable. Cicéron pousse au noir le tableau des révoltes gauloises et les vives réactions sénatoriales qui les ont sanctionnées, pour montrer que Fonteius domptant et flétrissant restait bien dans la ligne de tous ceux, généraux victorieux ou sénateurs, qui avaient voulu défendre les citoyens de la province et surtout de Narbonne qui vivaient sous la menace constante d'un encerclement par les méchants Gaulois : « Dans la même province se trouve Narbonne, colonie de citoyens romains placée comme une sentinelle et une forteresse avancée contre ces peuples mêmes... On y trouve en outre une foule de citoyens romains et de personnages très honorables » (1).

Les mérites éminents de Fonteius ne sont d'ailleurs certainement pas usurpés (2). Il a dû assurer la responsabilité des mesures punitives prises à l'encontre des populations turbulentes qui ont profité de la révolte de Sertorius pour se soulever. Tel est bien le cas des Arécomiques qui ont à subir des confiscations de terres (3). Mais son action énergique s'est également exercée dans la zone d'influence tectosage. Certes elle n'est là attestée par aucun texte, mais l'apparition des premières frappes de bronze des cités et l'importante dévaluation subie, autour des mêmes années 75, par les monnaies à la croix constituent un témoignage capital (4). Il éclaire la politique nouvelle du pouvoir romain qui, pour affaiblir définitivement les peuples

(1) *Pro Fonteio*, V, 13.

(2) Cf. notamment son rôle dans la lutte contre les Rutènes : *supra*, p. 148 et n. 6.

(3) CÉSAR, *BC*, I, 35, 4 où César rapporte la réponse que lui ont adressée les députés des Marseillais : « Cn. Pompée et C. César sont tous deux patrons de la cité ; celui-ci leur a donné au nom de l'État le territoire des Volques Arécomiques et des Helviens, celui-là, vainqueur des Salyens, les a faits leurs tributaires et a augmenté leurs revenus » (trad. P. FABRE, CUF). Ce texte a été très controversé (cf. notamment L. A. CONSTANS, *Arles antique*, Paris, 1921, p. 62 et n. 1) ; mais M. CLERC, *Massalia*, II, 1929, p. 58 note fort judicieusement : « Il est impossible que Rome se soit dessaisie au profit de Marseille de territoires aussi vastes que celui des régions d'Aix, Arles, Nîmes et Narbonne, plus le Vivarais, sans compter que le pays de Narbonne ne pouvait évidemment y être englobé ». Il ne peut en effet s'agir, comme le propose M. Clerc avec vraisemblance, que de confiscations touchant certaines terres des Arécomiques, les plus proches de Marseille assurément. Cf. aussi C. JULLIAN, III, p. 111, n. 6 et p. 125, n. 6 et en dernier lieu F. POMPONT, *Rome et les Volques : le territoire des Arécomiques au temps de Pompée et de César*, *CFHLMR*, Limoux-Nîmes, 1964-1965, p. 109-116.

(4) Cf. *infra*, p. 196 sq. pour la datation nouvelle de ces monnaies et la signification politique de ces frappes.

les plus dangereux, détache de leur obédience un certain nombre de tribus marginales, dont celle des Longostalètes. Ainsi s'explique la « libération » de la région biterroise, où Rome s'appuie sur l'autorité de chefs indigènes, tels Loukotiknos, Bokios, Kaiantolos, Amytos, Bitouios et Rigantikos, dont certains portent le titre royal et qui doivent être, plus ou moins, à sa solde (1). Cette politique nouvelle, inaugurée par Fonteius (2) et appliquée systématiquement, mais avec certaines variantes, a parfaitement réussi. Après lui il n'y a plus dans la province qu'une seule révolte, d'ailleurs extérieure à la région languedocienne.

La résistance armée a donc échoué, en grande partie à cause du manque de coordination dans les mouvements des insurgés que les Romains ont toujours su admirablement exploiter. Devant l'échec des révoltes, les provinciaux passent à une nouvelle forme de contestation. Ils ont recours, contre leurs administrateurs, aux instances judiciaires du Sénat. Plusieurs procès se succèdent : en 69 celui de Fonteius, en 63 celui de Calpurnius Piso (3). C'est peut-être dans ces années qu'on comprend le mieux comment ces Gaulois ont adopté d'ordre romain : leurs contestations sont juridiques et adressées au Sénat ; en outre ils entrent dans les clientèles que s'arrachent les factions, comme l'atteste de façon éclatante l'utilisation des députés allobroges, errant dans Rome, par les Catiliniens et par les *optimates* (4). Alors le consul Cicéron peut stigmatiser à la fois le péril gaulois toujours présent et la collusion de Catilina avec les pires ennemis de la République : « Tout récemment encore, au moment même où la guerre éclata brusquement chez les Allobroges, après avoir été excitée par la criminelle conjuration que vous connaissez, le compagnon de mes travaux, de mes dangers, de mes pensées, C. Pomptinus, qui est un homme plein d'énergie, sut tout briser par les armes et dompter ceux qui l'avaient attaqué, mais, se bornant à cette victoire qui libérait l'État de ses alarmes, il est dès lors resté en repos » (5). Ainsi les agitateurs de Catilina ont poussé les provinciaux mécontents et accablés de dettes à une insurrection, qui sera la dernière, la guerre de Pomptinus de 62/61 (6).

(1) Cf. *supra*, p. 135 et *infra*, p. 198.

(2) Il ne me semble pas que l'équilibre politique de la zone volque, fondé sur la double suzeraineté des Arécomiques et des Tectosages, ait pu être profondément bouleversé dès la fondation de Narbonne, ainsi que le suggère M. LABROUSSE, *Toulouse antique*, p. 92.

(3) Défendu par Cicéron, comme Fonteius, il est acquitté. César l'accuse d'avoir fait supplicier injustement un Transpadan : cf. SALLUSTE, *Catilina*, 49.

(4) SALLUSTE, *Catilina*, 40-42.

(5) *Sur les provinces consulaires*, XIII, 42.

(6) Cf. le récit de DION CASSIUS, XXXVII, 47-49 : il montre l'énergie farouche des Gaulois et la violence répressive de C. Pomptinus qui gouvernait la Transalpine en 61, et peut-être déjà en 62,

Après ce dernier échec survenu, comme le rappelle fort justement C. Jullian, à un moment où « le Sénat ne redoutait plus ni émeutes, ni complots, (où) l'Empire ne se connaissait plus d'ennemis » (1), la Transalpine entre définitivement dans l'ordre romain avec l'arrivée de César en 59. La situation se trouve modifiée à un moment où l'agitation du monde germano-celtique fait pressentir un affrontement que le nouveau proconsul souhaite sans doute. La menace peut être grave pour la prospérité de la province, dont profitent avant tout les hommes d'affaires italiens, mais aussi dans une moindre mesure les indigènes. Un certain sentiment de solidarité se crée devant le danger couru en commun, vraisemblablement renforcé par les tendances proromaines d'une partie de l'aristocratie dirigeante des cités indigènes. Il est nettement sensible dans le rôle que jouent les Transalpins engagés en nombre dans les armées de César, tout au long de la guerre des Gaules. En 52, lorsque le proconsul organise la défense de Narbonne menacée par les Rutènes à la veille de Gergovie (2), se manifeste ce réflexe de solidarité, qui joue également lors de la campagne que César, s'appuyant sur la région de Narbonne, conduit en Espagne contre Pompée (3), et lors du siège de Marseille, quand il trouve de l'aide chez les riverains du Rhône (4). César, mieux que personne, a su utiliser la Province en assurant la promotion des indigènes, au moins sur le plan juridique,

(1) II, p. 122.

(2) CÉSAR, *BC*, VII, 5-7. Les Rutènes, les Nitiobroges et les Gabales se préparent à l'appel du chef des Cadurques à gagner la Transalpine par les hautes vallées caussenardes et cévenoles. La coalition menace Narbonne elle-même et pense ainsi, par cette manœuvre de diversion, retenir César le plus longtemps possible en-deçà des Cévennes. PLUTARQUE, *César*, XXVI rappelle également cet épisode. Pour le récit des événements, cf. C. JULLIAN, III, p. 425-428 et J. CARCOPINO, *César*, in G. GLOTZ, *HR*, II, 2, p. 815. — Il faut sans doute mettre en rapport avec cette campagne de 52 l'enfouissement du trésor de Bessan composé de 27 deniers (dont les monétaires vont de 150-125 à 56) et 86 quinaires (émis entre 102 et 86) : cf. P. LE GENTILHOMME, *La trouvaille de Bessan (Hérault)*, *RN*, VII, 1943, p. 145-148 (qui remarque la faveur particulière des Gaulois pour les quinaires), E. BONNET, *FOR*, p. 25, n° 81 et H. ROLLAND, *Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule*, *CFHLMR*, Perpignan-Saint-Gilles, 1953-1954, p. 35 et 39. — Le second trésor républicain, découvert à Capestang, sur le territoire de Béziers, qui comptait 800 à 900 deniers de la République a été dispersé avant tout inventaire et ne peut donc être daté : cf. L. NOCUIER, *BSAB*, 2<sup>e</sup> s., XIV, 1881, p. 381, E. BONNET, *Répertoire archéologique du département de l'Hérault*, p. 14-15 et H. ROLLAND, *ibid.*, p. 37 et 46. — Il n'y a pas lieu de retenir le trésor signalé par R. PERRAUD, *Cahiers numismatiques*, XVI, 1968, 2, p. 537, dont la composition paraît plutôt être celle d'une collection.

(3) CÉSAR, *BC*, I, 37 où il précise que César « envoie en avant en Espagne le légat C. Fabius, avec trois légions, qu'il avait distribuées à Narbonne et aux environs pour la saison d'hiver, et lui donne l'ordre d'occuper rapidement les cols des Pyrénées » (traduction P. FABRE, CUF).

(4) *BC*, I, 36 ; II, 1.

en accordant largement le droit latin ou romain (1) et en projetant une série de fondations coloniales, peut-être dès 46 (2).

Au moment où se dessine ce mouvement, il faut poser le problème de la survie des *oppida*. C. Jullian (3) avait supposé, s'appuyant sur un texte de Cicéron (4), que des mesures d'expropriation avaient été prises dans un large rayon autour de Narbonne. Or, les fouilles menées sur les *oppida* voisins permettent d'affirmer le contraire : comme à Montlaurès, la vie y continue et rien ne bouleverse l'habitat qui subsiste jusqu'au début de notre ère, tandis que les habitants se romanisent rapidement.

A Ensérune, le témoignage des reconstructions après les dévastations des Cimbres est significatif. L'habitat subit des influences romaines indéniables : les dimensions accrues des pièces qui s'ordonnent à l'occasion autour d'un *impluvium*, la décoration où triomphe le stuc, voire la mosaïque, la construction d'égouts, de citernes, d'hypocaustes, en sont les meilleurs exemples (5), avec la latinisation des noms indigènes qui apparaissent sur quelques graffites (6).

A Magalas (*oppidum* de Montfo), on constate sur la colline l'association de la céramique d'Arezzo, de deniers de la République et de pièces massaliètes aux types d'Artémis et d'Apollon (7). Il y a aussi du campanien du 1<sup>er</sup> siècle, surtout des coupes et des assiettes (8). — En outre l'habitat récemment retrouvé sur le versant S.-E. perdure jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère vulgaire d'après le témoignage de la sigillée (9).

(1) Cf. *infra*, p. 591-592.

(2) Cf. *infra*, p. 161.

(3) III, p. 96, n. 1.

(4) *Pro Fonteio*, V, 12 : « plusieurs (peuples)... condamnés par le Sénat à être dépossédés de terres et de villes ».

(5) Cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 447-448 ; H. GALLET DE SANTERRE, *Le rayonnement des civilisations...*, p. 629-631 et fig. 1 (exemple d'une belle maison, dont il ne faut cependant pas exagérer la romanité ; cf. p. 631-632).

(6) Cf. *infra*, p. 578.

(7) Cf. J. COULOUMA, *Gallia*, VI, 1948, 1, p. 175 ; J.-J. JULLY, *RACF*, I, 1962, p. 327 (abondante sigillée en surface) — Cf. aussi dans R. LANTIER, *Gallia*, I, 1943, 2, p. 249, le mobilier trouvé dans une maison : tessons de vases et de lampes « appartenant aux industries céramiques de la fin de la République ou du début de l'Empire ».

(8) Cf. J. COULOUMA, *Congrès préhistorique de France*, XI, Périgueux 1934, p. 543.

(9) Cf. R. MAJUREL, *Ogam*, XV, 1963, p. 298-299.

A Bessan (*oppidum* de la Monédière), il existe également une strate romaine, avec des vestiges de constructions de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère (1).

Il y a tout lieu de penser qu'il en est à Béziers comme sur les autres *oppida*, bien que les fouilles n'apportent rien pour cette période. Mais la situation privilégiée de ce centre urbain, sur la voie domitienne au point important où elle traverse l'Orb, nous amène à supposer que les Romains, si soucieux de leurs communications, y avaient installé un *castellum*, doublant l'agglomération indigène (2).

La survie des *oppida* s'explique par la souplesse de l'administration romaine en Languedoc, surtout à l'égard des peuples les moins puissants qu'elle tente de détacher de leurs anciens maîtres celtiques, les Volques, conformément à la politique suivie par César dans la Chevelue. La frappe des monnaies locales en constitue la meilleure preuve (3). Elle montre le réalisme politique des Romains autant que leur libéralisme, sensible dans le fait que les légendes sont en caractères grecs et ibériques dans la région Narbonne-Béziers, contrairement à ce qui se passe à Emporion et même à Nîmes où le latin s'est imposé. Ce témoignage est double : sur la résistance traditionnelle de la culture indigène dans cette zone, plus d'une fois constatée, et sur le caractère même de la domination romaine qui s'est appesantie sur les populations plus agitées des environs de Nîmes.

Ce libéralisme localisé se fonde aussi sur la parfaite réussite de l'exploitation, très sensible, nous l'avons vu, à la lecture du *Pro Fonteio*, mais à laquelle les fouilles ont donné une réalité plus concrète.

L'ensemble du trafic a été détourné au profit des hommes d'affaires de la péninsule. Certes Narbonne est le centre principal du grand négoce, mais Agde conserve et conservera longtemps son importance comme port d'embarquement des productions de l'arrière-pays et de débarquement des produits italiens (vin et huile surtout) : les découvertes si nombreuses d'amphores des types Républicain I et Dressel I faites par les groupes de plongée en portent un éclatant témoignage (4). Un excellent exemple de la pénétration des produits jusque dans les *oppida* de l'intérieur nous est fourni par les fouilles récentes de Magalas (5) : au pied de la butte

(1) Cf. J. JANNORAY, *Gallia*, XVI, 1956, 2, p. 207.

(2) Sur l'importance de Béziers sur la voie domitienne avant l'installation de la colonie, cf. A. GRENIER, *Manuel*, III, 1, p. 93.

(3) Cf. *infra*, p. 198.

(4) Cf. *infra*, p. 410.

(5) D'après le rapport de A. Bonnafy-Deroys (dossiers de la circonscription archéologique de Montpellier).

de Montfo on a retrouvé une pièce de  $6 \times 4$  m qui était un dépôt d'amphores et a livré 34 exemplaires couchés en trois rangs superposés et 24 dressés verticalement. Ils appartiennent à trois séries : Républicain I (avec des marques OVI et SEXT, originaires de Terracine), transition A et Dressel 1 A, le tout remontant au II<sup>e</sup> siècle et au début du I<sup>er</sup>. On est tout naturellement tenté d'y voir le dépôt d'un négociant italien (1). En revanche les objets en provenance du monde grec se raréfient rapidement et les commerçants marseillais, éliminés, n'ont plus qu'à céder la place. Depuis les années 150 déjà, l'afflux du matériel romain atteste la concurrence efficace des Italiens dans la conquête des marchés indigènes, jusqu'à leur suprématie totale après la prise de Marseille en 49 (2). Les conquérants monopolisent le commerce et ses profits.

Cette mainmise sur la vie économique ne s'explique pas uniquement par l'activité fiévreuse des milieux du négoce et de la banque, sous la bienveillante protection des gouverneurs, mais elle se fonde solidement sur l'installation d'un certain nombre d'agriculteurs en mal de terres, soucieux de se tailler, à peu de frais, dans la *Provincia* de grands domaines de cultures ou de pacages. Sans avoir à toucher en rien à l'habitat urbain des *oppida*, les Romains pouvaient déposséder les indigènes d'une partie de leurs terres les plus fécondes dans la plaine ou de leurs meilleurs pâturages dans la zone des garrigues (3). Conservant intactes leurs villes, mais privés de leurs moyens essentiels d'existence, ceux-ci ne pouvaient guère y demeurer longtemps. Il faut ajouter que, souvent obligés de s'endetter auprès d'usuriers avides pour régler le tribut ou pour transformer leurs exploitations rurales, ils augmentaient d'autant leur dépendance. Conscients de cette évolution inexorable que leur légitime indignation contre Fonteius n'avait pu arrêter, les indigènes déjà romanisés semblent s'être résignés à délaisser progressivement leurs *oppida* pour gagner le plat pays, s'installer près des vainqueurs, désormais dispensateurs de la vie, et mieux s'intégrer dans la nouvelle économie apportée par les Romains. Ainsi commence un mouvement de désertion qui s'accroîtra à la fin du siècle.

(1) On comparera la fosse Gallerand à Châteaumeillant : Ch. PICARD, *Gallia*, XVII, 1959, 2, p. 299 sq.

(2) Cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 458-459 notamment.

(3) Cf. déjà l'interprétation de E. HERZOG, *Galliae Narbonensis Provinciae Romanae Historia*, Leipzig, 1864, p. 72-73, reprise par A. GRENIER, *FOR* (Aude), p. 9.

## II. — LA FONDATION DE LA COLONIE ET LES STRUCTURES MUNICIPALES

La mise en place de nouveaux cadres juridiques et territoriaux s'intègre dans l'évolution d'ensemble des structures indigènes depuis la conquête. Les Romains, qui ont commencé par la dislocation de l'organisation fédérative mise sur pied par les Volques, poursuivent, au cours du premier siècle, une politique cohérente visant à s'appuyer sur les populations marginales pour ressusciter les cadres plus étroits qui avaient prévalu à la période préceltique (1).

En fait, une triple transformation se produit. D'abord le morcellement de la puissance des Tectosages, selon la volonté de Rome qui assoit sa domination sur la « libération » des peuples satellites promus à une certaine autonomie interne. Dans la région de Béziers, les Longostalètes profitent de ce mouvement à partir des années 76-74, mais les légendes des monnaies locales permettent de saisir le passage essentiel : du peuple des Longostalètes à la cité de Bétarra (2).

En second lieu, les progrès de la romanisation dont témoignent les fouilles menées sur les divers *oppida* et la diffusion de la cité latine ou romaine qui est attribuée soit à des individus — comme on le voit sur un cas privilégié grâce à un texte de César (3) —, soit à des collectivités : on a même pu supposer que César avait conféré le droit latin à l'ensemble de la *Provincia*. Par exemple, C. Jullian (4) croit à une large collation qui aurait fait de tous les indigènes libres des Latins. Il s'appuie sur le passage de Strabon (5) concernant la cité de Nîmes et sur le texte de Plin l'Ancien (6), où les *oppida Latina* sont opposés aux colonies d'après une liste qui a de grandes chances d'avoir été dressée par Agrippa. Mais il ne nous semble pas

(1) Cf. *supra*, p. 134.

(2) Sur la chronologie des émissions, cf. *infra*, p. 196-199.

(3) *BC*, I, 47, 4 : *civitas* donnée à des Gaulois par le gouverneur de la Transalpine C. Valerius Flaccus. Cf. *infra*, p. 591.

(4) *IV*, p. 37, n. 2. Cf. aussi A. PIGANIOL, *Histoire de Rome*, p. 193 qui attribue à César cette mesure qui paraît effectivement plus conforme aux conceptions césariennes qu'aux idées augustéennes. J. CARCOPINO, *César*, dans G. GLOTZ, *HR*, II, 2, p. 987, va dans le même sens, mais il accorde à cette collation une portée plus limitée.

(5) *IV*, 1, 12.

(6) *HN*, III, 4, 36.

que l'on puisse en tirer la conclusion radicale que tout ce qui n'est pas colonie est cité latine et le fait même que Pline cite quelques *oppida Latina* tendrait plutôt à prouver le contraire.

En troisième lieu, César inaugure un vaste mouvement de fondations coloniales, destinées à la fois à récompenser les vétérans de ses plus glorieuses légions <sup>(1)</sup> et à stimuler la romanisation et la promotion des provinciaux. Deux déductions peuvent lui être attribuées à coup sûr <sup>(2)</sup> : la seconde Narbonne (*Colonia Julia Paterna Claudia Narbo Martius*) et Arles (*Colonia Julia Paterna Arelatensium Sextanorum*), pour lesquelles, outre l'épithète de *Paterna* qu'elles sont seules à porter, nous disposons d'un texte de Suétone <sup>(3)</sup>, selon qui « Ti. Nero fut envoyé en Gaule pour créer des colonies, entre autres celles de Narbonne et Arles ». La mention « entre autres » a amené certains érudits à rechercher en Transalpine d'autres colonies césariennes. Tel est le cas de C. Jullian <sup>(4)</sup>, pour qui Béziers, Fréjus, Orange sont contemporaines de Narbonne et d'Arles et remontent toutes à la mission de Ti. Nero <sup>(5)</sup>.

Ainsi l'évolution est définitivement accomplie avec la surimposition aux anciens cadres indigènes des structures du monde classique, les *civitates*, et avec la fondation de colonies qui consacre une romanisation déjà bien avancée conformément au phénomène mis en lumière par F. Vittinghoff pour qui les créations de colonies suivent la « pénétration silencieuse » des usages romains <sup>(6)</sup>.

(1) Il n'y a rien à retenir, à notre sens, de la supposition de Th. MOMMSEN, *Römische Geschichte*, 13<sup>e</sup> éd., III, Berlin, 1922, p. 553, que les colonies de Narbonnaise portant les noms de légions de César ont en réalité reçu uniquement des colons civils, leur nom étant simplement destiné à honorer ces légions dont les vétérans étaient dotés en Italie plutôt qu'en Gaule. Cf. aussi E. HERZOG, *op. cit.*, p. 82 et, *contra*, P.-Charles ROBERT, *RA*, XXXIV, 1877, p. 249, n. 2, qui rappelle à juste titre que l'on n'a en réalité aucune preuve d'un tel procédé.

(2) Cf. déjà J. KROMAYER, *Die Militärcolonien Octavians und Caesars in Gallia Narbonensis*, *Hermes*, XXI, 1896, p. 1-18.

(3) *Tibère*, IV, 2.

(4) IV, p. 31, n. 3.

(5) C'est également l'opinion de E. DEMOUGEOT, *Remarques sur les débuts du culte impérial en Narbonnaise*, *PH*, XVIII, 1968, p. 44-45.

(6) *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus. Akademie der Wissenschaften und der Literatur, Abhandlungen der Geistes-und-Sozialwissenschaftlichen Klasse*, Wiesbaden, 1951, 14, p. 28. Cf. également F. DE VISSCHER, *La condition des pègrins à Rome jusqu'à la constitution antonine de l'an 212. L'Étranger*, *Recueil de la Société Jean Bodin*, IX, 1958, p. 201.

## 1. — LE NOM DE LA COLONIE

Le problème délicat et depuis longtemps débattu de la date de la fondation de Béziers nécessite d'abord une étude du nom de la colonie. Comme c'est le cas pour la majorité des villes de l'Empire où les Romains se sont installés sur un site antérieurement occupé, il se compose, après la conquête, de deux éléments bien distincts. Le vieux nom indigène, parfois transformé comme c'est le cas ici, a été conservé et les vainqueurs lui ont accolé des épithètes destinées à honorer les fondateurs romains et à perpétuer leur gloire.

Le titre exact de la colonie est donné en abrégé sous la forme CVIB <sup>(1)</sup>. Il est en outre partiellement donné dans l'inscription d'Aponius <sup>(2)</sup> :

VRBI IVL BAETER.

La combinaison de ces deux indications donne le nom complet :

*Colonia Urbs Julia Baeterrae*

Le *Urbs* ne saurait inquiéter, d'après des mentions analogues dans Pline l'Ancien <sup>(3)</sup> et dans la titulature de Tarragone <sup>(4)</sup> : COL(onia) I(ulia) V(rbs) T(riumphalis) TARRAC(ø).

Cependant cette question assez claire a été compliquée à plaisir par des érudits qui ont rappelé que l'inscription d'Aponius, perdue, n'était connue que par des copies anciennes de A. de Rulman, de G. de Catel, de P. Andoque, de Séguier et ont supposé que ces antiquaires avaient eux-mêmes développé l'initiale V qu'ils auraient lue sur la pierre. D'où une série d'hypothèses qui développent différemment V.

La solution proposée par A. Lebègue <sup>(5)</sup>, qui établit un rapprochement avec

(1) On n'a aucun exemplaire complet de la formule. Mais cf. *CIL*, XII, 4238 : CIV ; 4240 : VIB ; 4241 : CVI.

(2) *CIL*, XII, 4230.

(3) *HN*, IV, 119 : *Augustani urbe Julia Gaditana*.

(4) Sur l'interprétation de V en *Urbs* dans cette inscription, cf. par exemple *Museo arqueologico provincial, Tarragona*, p. 7 ; P. BELTRAN, *Colonia Urbs Triumphalis Tarraconensis, Boletín arqueológico de Tarragona*, LII, 1952, p. 31 sq. — Sur la fréquence de *Urbs* en Espagne, cf. A. GARCIA Y BELLIDO, *Anuario de Historia del Derecho español*, XXIX, 1959, p. 470.

(5) *Histoire générale du Languedoc*, XV, p. 437.

le nom de l'Orb, semble totalement aberrante. Il fonde son hypothèse sur l'opinion de G. de Catel <sup>(1)</sup>, qui donne à Béziers le nom d'*Orbipolis*, et sur celle de P. Andoque <sup>(2)</sup>, qui l'appelle *Orbia*. L'une et l'autre de ces interprétations paraissent également fantaisistes.

De même, ce n'est que pour mémoire qu'il faut signaler la supposition de F. Donnadiou <sup>(3)</sup>, selon qui le V représenterait un second nom qu'aurait pu recevoir la colonie à l'époque de Trajan : il faudrait alors lire VLPIA. Rien dans l'histoire antique de Béziers, ni dans son épigraphie, ne permet d'accorder un rôle éminent aux Antonins. Enfin, cette épithète d'*Ulpia* serait là bien curieusement placée, avant celle de *Julia*.

Dans le même temps d'ailleurs, vers 1884-1887, une nouvelle interprétation se faisait jour, que défendait L. Noguier <sup>(4)</sup> et qui, depuis, fait autorité : le V devrait être développé en VICTRIX <sup>(5)</sup>.

A. Allmer <sup>(6)</sup>, reprenant cette hypothèse, la précise en supposant que Béziers a reçu l'épithète de *Victrix* au moment où, après Actium, Fréjus reçoit celles de *Pacensis* et de *Classica* <sup>(7)</sup>.

Ces suppositions ne nous paraissent pas raisonnables, du fait que toutes les copies anciennes portent VRBI IVL BAETER et que l'on ne comprendrait pas ce développement seulement partiel, s'il ne correspondait pas à ce qui a été lu effectivement sur la pierre <sup>(8)</sup>.

La mention des vétérans de la VII<sup>e</sup> légion, fondateurs de Béziers, n'est attestée qu'une fois par l'épigraphie <sup>(9)</sup> : SEPT(*imani*) BAETERR(*enses*) <sup>(10)</sup>, mais elle est

(1) *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, Toulouse, 1633, p. 273.

(2) *Histoire du Languedoc*, p. 15.

(3) *BSAB*, 2<sup>e</sup> s., XII, 1883, p. 187, n. 1.

(4) Cf. *BSAB*, 2<sup>e</sup> s., 1887, p. 375, n. 1 où il reprend également les conclusions de LACOUR in *Revue critique*, 1884, p. 260. L'opinion antérieure de L. NOGUIER, *BSAB*, 2<sup>e</sup> s., XI, 1881, p. 221-223, est ambiguë.

(5) C'est également la solution adoptée par O. HIRSCHFELD, *CIL*, XII, p. 511 et *ad locum*, qui sort pour une fois de sa prudence coutumière. Toutefois, E. BONNET, *GDH*, III, p. 345 émet des doutes au sujet de cette hypothèse, déclarant que « le parti le plus sage est de se résigner à ignorer ». F. MOURET propose encore de lire *Colonia Veneria Julia Baeterrensi* : *Importance du port de Vendres dans l'Antiquité, il a donné son nom aux colonies romaines de Narbonne et de Béziers*, *CHA*, IX, 1936, p. 652.

(6) *Revue épigraphique du Midi de la France*, I, 1882, p. 329.

(7) *Revue épigraphique du Midi de la France*, II, 1889, p. 432.

(8) Au surplus le fragment portant le mot VRBI a été retrouvé, d'après E. BONNET, *GDH*, III, p. 342. Il semble à nouveau perdu.

(9) Il n'y a sans doute rien à retenir de l'indication donnée par E. SABATIER, *Catalogue des évêques*, p. 60, selon qui P. Andoque aurait vu dans les débris d'une tour des remparts une pierre portant les armoiries de la VII<sup>e</sup> légion.

(10) *CIL*, XII, 4227.

dans Pomponius Mela <sup>(1)</sup> et dans Pline l'Ancien <sup>(2)</sup>.

Quant au nom de *Baeterrae*, il reprend le toponyme préromain, qui se présente d'ailleurs sous des formes variables dans les textes grecs et latins et dans l'épigraphie, comme le montre le tableau qui suit.

<i>Baeterrae</i>	PLINE, <i>HN</i> , III, 4, 36 et XIV, 68.	<i>Vases apolliniens</i> , I, II, IV.	<i>CIL</i> , IX, 799. <i>CIL</i> , XII, 985, 4230, 4255.
<i>Baeterra</i>		<i>Vases apolliniens</i> , III.	<i>CIL</i> , XV, 4542, 4543.
<i>Bαίτερα</i>	STRABON, IV, 1, 6.		
<i>Βαιτωι</i>	PTOLÉMÉE, II, 10, 6.		
<i>Βαιταρρα</i> avec l'ethnique <i>Βαιταρριτες</i>	STÉPHANE DE BYZANCE, <i>s.v.</i>		
<i>Beterae</i>		<i>Table de Peutinger.</i>	
<i>Beterrae</i>	POMPONIUS MELA, <i>De Chorographia</i> , V, 75 et 80. LE RAVENNATE, IV, 28 et V, 3.	<i>Itinéraire d'Antonin.</i>	
<i>Civitas Beterensium</i> ou <i>Beterrentium</i>		<i>Notitia Galliarum</i> , XV, 4.	
<i>Biterrae</i> avec l'ethnique <i>Biterrensis</i>	St JÉRÔME, <i>De viris illustribus</i> , 100. SULPICE SÈVÈRE, <i>Chronique</i> , II, 39, 2. SIDOINE APOLLINAIRE, <i>Épîtres</i> , VIII, 4-5 et IX, 10, 1.		
<i>Biterris</i>	GRÉGOIRE DE TOURS, <i>Historia</i> <i>Francorum</i> , III, 21-22. <i>Chronique d'Idace.</i> <i>Histoire du roi Wamba.</i> <i>Chronique de Frédégaire.</i>	<i>Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.</i>	
<i>Beterris</i>	<i>Divisio terminorum episcopatum provinciae Narbonensis.</i>		

## 2. — LA DATE DE LA DÉDUCTION

Le nom de la colonie ne permet guère de conclusions sûres sur la date de sa déduction, du fait que *Julia* peut faire allusion à César autant qu'à Octave-Auguste.

(1) *De Chorographia*, II, 5.

(2) *HN*, III, 36 : *colonia... Baeterrae Septimanorum.*

Aucun argument sur l'épithète de *victrix* ne peut d'autre part être retenu <sup>(1)</sup>, puisque, selon toute vraisemblance, le sigle CVI se lit *colonia urbs Julia* plutôt que *colonia victrix Julia* <sup>(2)</sup>. Cependant la comparaison avec Narbonne et Arles, qui portent toutes deux l'épithète de *Paterna* et sont donc d'incontestables fondations césariennes, incline à attribuer plutôt Béziers à Octave <sup>(3)</sup>. Cette fondation trouverait donc place dans une série dont s'enorgueillit l'empereur — en termes, hélas ! très vagues — dans ses *Res gestae* : « *Colonias in... Gallia Narbonensi... militum deduxi* » <sup>(4)</sup>.

Serait-il possible de préciser d'après la mention de la VII<sup>e</sup> légion dont les vétérans sont déduits à Béziers ? Il est sûr que cette légion fut reconstituée par Octave avec les vétérans de l'ancienne légion VII de César installés en Campanie et qu'elle fut utilisée pendant la guerre de Modène. Cicéron nous dit en effet que « composée de vétérans, elle a fait connaître dans ce combat que le nom du Sénat et du peuple romain sont chers aux soldats qui n'ont pas oublié les bienfaits de César » <sup>(5)</sup>. Par la suite son sort est particulièrement obscur <sup>(6)</sup>, mais l'opinion commune est qu'elle est utilisée en Sicile dans le cadre de la campagne contre Sextus Pompée, puis contre Lépide. De fait d'anciens combattants de Modène sont, nous allons le voir, expressément impliqués dans ces événements.

C'est en Sicile que se placent de graves séditions dont Octave ne vient à bout qu'en donnant des terres à des vétérans. D'après Dion Cassius, on peut distinguer deux épisodes voisins : en 36 il dote ses anciens compagnons d'armes de Modène et ceux qui avaient 10 ans de service <sup>(7)</sup> ; en 35 il envoie en Gaule les plus vieux

(1) On ne peut donc retenir les arguments de F. VITTINGHOFF, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, p. 67 et n. 3, selon qui *victrix* n'est attesté pour aucune colonie augustéenne, sauf le municipe d'Osca en Espagne qui porte le nom d'*urbs victrix*, ce qui parlerait en faveur d'une fondation césarienne.

(2) Cf. *supra*, p. 163-165.

(3) Cette remarque est faite par E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, III, p. 69-70 et A. GRENIER, *Manuel*, I, p. 93, n. 1, qui placent tous deux la fondation à l'époque triumvirale. Contra, O. HIRSCHFELD, *CIL*, XII, p. 511 et J.-J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine*, 2<sup>e</sup> éd., p. 80 (déduction césarienne) et L. HOMO, *Le Haut-Empire*, dans G. GLOTZ, *HR*, III, p. 145 (déduction augustéenne).

(4) 28, 1. Sur l'ordre de l'énumération dans ce passage, cf. H. MARKOWSKI, *Eos*, 1932-1933, p. 439-442, qui croit à l'ordre chronologique. Mais les fondations d'Auguste en Narbonnaise nous paraissent trop nombreuses pour qu'on puisse, à notre sens, en tirer ici le moindre argument. — Cf. aussi l'allusion non moins vague de DION CASSIUS, LVI, 23 : « Il fonda de nombreuses colonies en Gaule et en Espagne ».

(5) *Philippiques*, XIV, 10. Il est probable qu'il avait fallu compléter les vétérans par de nouvelles recrues : cf. APPIEN, *Guerres civiles*, III, 47.

(6) Cf. RITTERLING, in *PW*, s.v. *Legio VII Claudia*, 1614.

(7) XLIX, 14, 1-2. Cf. aussi APPIEN, *Guerres civiles*, V, 129 et, sans indications précises, VELLEIUS PATERCULUS, II, 81.

soldats (1). J. Kromayer (2) se prononce pour la première solution et place donc la déduction de Béziers en 36, précédant de peu celle d'Orange (35-33). A. Piganiol attache plus d'importance aux licenciements de 35 et émet l'hypothèse que les fondations de Béziers et d'Orange leur sont liées : « En 35 les désordres recommencèrent et Octave envoya une partie de ses mauvais soldats comme colons en Gaule. Faudrait-il voir en eux les fondateurs de Béziers et d'Orange ? » (3). Ce sont là des suppositions, puisque la VII<sup>e</sup> légion n'est point expressément mentionnée, mais très vraisemblables. Mais on ne voit guère moyen de choisir entre 36 et 35, encore que l'indication précise de la Gaule dans le second texte de Dion Cassius fasse peut-être pencher la balance en faveur de la seconde.

En tout état de cause, les habitants de la nouvelle colonie ont été inscrits, comme c'était la règle, dans une des tribus urbaines. Les témoignages épigraphiques sont nombreux pour attester la tribu *Pupinia* (4), l'une des plus anciennes (5).

### 3. — LES INSTITUTIONS MUNICIPALES

Les institutions municipales dont jouit la cité de Béziers sont bien connues d'après les inscriptions. Elles correspondent au schéma classique selon lequel sont régies les colonies de droit romain. Nous trouvons en effet mention de *l'ordo decurionum* et des diverses magistratures qui composaient le *cursus honorum* de la cité.

Les décurions, d'ailleurs, ne figurent qu'une fois et indirectement dans une inscription concernant les funérailles d'une flaminique, célébrées aux frais de la cité « par décret des décurions » (6).

Les magistratures municipales, en revanche, apparaissent plus souvent dans les funéraires ou les dédicaces honorifiques. Le *cursus* régulier conduit à gérer d'abord la questure, puis l'édilité, enfin le duumvirat ou le produumvirat. Nous le trouvons attesté deux fois, dans l'ordre ascendant : Q. Caecilius Homullus

(1) XLIX, 34, 4.

(2) *Die Militärcolonien Octavians und Caesars in Gallia Narbonensis*, *Hermes*, XXI, 1896, p. 1-18. On remarquera que, p. 18, la conclusion est assortie d'un *wahrscheinlich*. — Datation acceptée, mais avec prudence, par RITTERLING, *loc. cit.*, 1615 : « 36 oder wenig später ».

(3) *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, XVI<sup>e</sup> supplément à *Gallia*, Paris, 1962, p. 83.

(4) Cf. liste dans *CIL*, XII, p. 511.

(5) Cf. E. PAIS et J. BAYET, *Des origines à l'achèvement de la conquête*, dans G. GLOTZ, *HR*, I, Paris, 1926, p. 124 ; W. KUBITSCHKEK, *De Romanorum tribuum origine et propagatione*, Vienne, 1882, p. 10-12.

(6) *CIL*, XII, 4244.

est questeur, édile, *duumvir* (1) ; il est le seul magistrat connu à Béziers à ne pas avoir été honoré du flaminat. C. Gresius·Domitus a suivi une carrière parallèle, mais non identique, puisqu'il a été questeur, édile, préfet *produumvir* et flamine (2). Une place originale revient à C. Cassius Primus (3) qui n'a pas revêtu l'édilité : après la questure, il reçoit l'augurat (4), puis accède au duumvirat ; sa carrière est la seule à comporter un double flaminat. Quant à M. Messius (5), dont nous savons qu'il était décurion de Narbonne, il est préfet *produumvir* et flamine de la colonie ; le début de son *cursus* municipal (édilité et questure) a sans doute disparu dans la lacune qui affecte tout le début de l'inscription. Un cas doit être mis à part, celui de L. Aponius (6) qui a exercé le *produumvirat* au nom de C. César, sans avoir, semble-t-il, géré auparavant aucune magistrature dans la colonie.

Ainsi, comme dans toutes les colonies romaines, le duumvirat constitue la magistrature suprême (7). Mais il est frappant de constater, d'après le déroulement des quelques carrières que nous pouvons suivre, qu'elles ne nous donnent aucun exemple de gestions renouvelées du duumvirat, pratique pourtant très répandue (8). En outre, l'épigraphie atteste des préfets *produumviri* plus souvent que des *duoviri* (4 cas connus contre 3). Dans trois de ces cas (Valerius Pollio, M. Messius, C. Gresius) il doit s'agir d'une vacance de la magistrature suprême, que le sénat municipal pallie en nommant un *praefectus produumvir*. On a noté pour Narbonne (9) aussi la fréquence de ces vacances, que nous ne saurions expliquer.

Le cas de L. Aponius est entièrement différent. Ce chevalier, qui est sans doute le citoyen le plus important que nous connaissons (10), est « préfet *produumvir* de C. César, fils d'Auguste » (11). Il est fréquent, au début de l'Empire, qu'un

(1) *CIL*, XII, 4238.

(2) *ILGN*, 559. Sur le titre de préfet *produumvir*, cf. *infra*.

(3) *CIL*, XII, 4232. Sur ce chevalier, cf. *infra*, p. 603.

(4) Il s'agit là de l'unique mention connue à Béziers.

(5) *CIL*, XII, 4402.

(6) *CIL*, XII, 4230 ; sur son *produumvirat* cf. *infra*, p. 169 et sur le rôle politique de L. Aponius *infra*, p. 600 sq.

(7) Cf. F. VITTINGHOFF, *loc. cit.*, p. 65, n. 1.

(8) Cf. R. ÉTIENNE, *Le culte impérial dans la Péninsule ibérique*, p. 229 qui constate que le duumvirat est géré « deux, trois et même quatre fois ».

(9) C. JULLIAN, VI, p. 340, n. 3. Toutefois A. GRENIER, *FOR* (Aude), p. 29, pense à tort que le titre de *praefectus* constitue une charge antérieure au duumvirat et il suggère qu'il peut représenter un « adjoint du duumvir spécialement chargé d'une part de son administration, par exemple les ports ».

(10) Cf. *infra*, p. 600-603.

(11) *CIL*, XII, 4230.

prince de la famille impériale, voire parfois l'empereur, accepte le duumvirat d'une colonie et s'y fasse représenter par un préfet (1). Il n'y a sans doute pas lieu de voir là « une manière détournée d'examiner de plus près les affaires de la cité » (2), ni même l'annonce de ce que seront les curateurs (3), mais la manifestation, qui devait paraître éclatante dans une ville modeste comme Béziers, de la sollicitude impériale et la claire affirmation d'une politique dynastique.

Ainsi, si les divers témoignages épigraphiques nous font connaître plusieurs magistrats, leur carrière et, au moins une fois, les implications politiques qu'elle peut avoir, nous ne savons rien de précis du fonctionnement de ces institutions (4). La nature même de notre documentation fait que la plèbe de Béziers n'apparaît jamais, que nous ignorons le rôle exact et l'importance numérique de la curie, le mode de désignation des magistrats, les conditions de cens et d'âge requises pour pouvoir briguer ces charges, le nombre de questeurs et d'édiles qui assistaient chaque année les deux *duoviri*. L'essentiel nous échappe donc de l'histoire de l'administration municipale, de ses rapports avec le pouvoir impérial et des ingérences éventuelles de celui-ci dans les affaires de la cité.

### III. — BÉZIERS SOUS L'EMPIRE

La fondation de la colonie place définitivement Béziers dans la voie de la fidélité au gouvernement de Rome, conformément à l'évolution générale de la province qui, si elle échoit à l'empereur lors du partage de 27, est rapidement rendue au Sénat, dès 22. Toutefois, si l'intérêt des princes pour la région demeure constant, c'est sous la dynastie julio-claudienne qu'il se manifeste avec le plus d'éclat.

(1) Sur le duumvirat honoraire de princes de la famille impériale, cf. W. LIEBENAM, *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 261-262 ; W. ENSSLIN, PW, s.v. *Praefectus* (1953), 1319 sq. Pour le duumvirat de Drusus et Néron, fils de Germanicus, cf. S. STUCCHI, BA, XLV, 1960, p. 39, n. 88. Pour l'Espagne, cf. R. ÉTIENNE, *op. cit.*, p. 397.

(2) C. JULLIAN, *ibidem*.

(3) W. ENSSLIN, *op. cit.*, 1321.

(4) A. GRENIER, FOR (Aude), p. 25-27, aboutit pour Narbonne à des conclusions tout à fait semblables.

## 1. — L'ADHÉSION AU PRINCIPAT

C'est sans nul doute l'acte politique le plus net dans l'histoire de la colonie. Cette adhésion est immédiate et totale, comme il est normal dans cette colonie octavienne que peuplent des vétérans fraîchement dotés et reconnaissants, des indigènes qui tiennent leur droit de cité de César et de ses lieutenants ou d'Auguste lui-même, enfin beaucoup d'affranchis liés aux Julii. Le milieu colonial s'avère ainsi prêt à recevoir tous les thèmes de la propagande officielle. Cette sensibilisation de la population a dû s'accroître encore par l'action que certains hommes du régime ont su mener dans les provinces les plus romanisées. Le culte municipal fournit très tôt un cadre idéal pour réaliser l'union de toutes les ethnies et de toutes les classes dans des manifestations religieuses et politiques qui créent un climat de fidélité inconditionnelle à la dynastie julio-claudienne. Le patronage que C. César accorde à la cité, les liens personnels de L. Aponius <sup>(1)</sup> avec la famille de Tibère soulignent les rapports étroits qui existent entre Béziers et les princes dans les premiers temps du Principat. La présence d'un groupe de statues impériales <sup>(2)</sup> confirme les choix politiques des décurions dans la voie de la stricte orthodoxie dynastique.

La décoration des deux villas <sup>(3)</sup> où ont été mis au jour des portraits de caractère politique apporte de nouveaux indices : un très beau buste de César et un portrait, d'excellente qualité, qui représente peut-être un familier de la maison impériale <sup>(4)</sup> témoigneraient des opinions de l'aristocratie de la cité au début de l'Empire.

La cité est désormais à tel point intégrée dans le monde romain que les indigènes désertent définitivement leurs *oppida* : point d'aboutissement d'une évolution que nous avons signalée <sup>(5)</sup> et qu'accentue la déduction de la colonie et partant l'instauration d'un régime de la terre entièrement différent.

Le développement d'une vie urbaine et rurale régulière et dense porte un coup fatal aux villes qui vivaient tranquillement depuis la conquête, largement ouvertes aux apports italiens. Leurs habitants subissent l'irrésistible attraction des centres romains mieux placés, mieux équipés, adaptés aux conditions nouvelles

(1) Sur la carrière de L. Aponius, cf. *infra*, p. 600-603.

(2) Cf. *infra*, p. 464.

(3) Cf. *infra*, p. 612.

(4) Cf. *infra*, p. 612.

(5) Cf. *supra*, p. 160.

d'existence. Dès lors, elles se vident lentement, sans intervention autoritaire. Ou bien, comme c'est le cas à Ensérune et à Magalas, la vie y subsiste, mais une villa gallo-romaine remplace l'ancienne agglomération.

Naturellement Béziers exerce une attraction considérable, non seulement par sa parure monumentale, mais peut-être aussi parce que la colonie s'y était installée sur un ancien *oppidum* (1) et que le dépaysement y était moins grand que dans la capitale provinciale. Elle a dû accueillir en particulier nombre d'habitants d'Ensérune, dont elle est légèrement plus proche que ne l'est Narbonne et qui se trouvait sur son territoire, d'après le nouveau découpage administratif (2).

## 2. — UNE VIE OBSCURE AUX TEMPS DE LA PAIX ROMAINE

Il est plus malaisé de déterminer l'attitude ultérieure des *Baeterrenses* qui a dû être conforme à la ligne générale adoptée par la province.

Toutefois l'on peut se demander si Béziers n'a pas pris part à la révolte contre Néron. La réponse à cette question est liée à la discussion d'un petit problème d'érudition, sans doute insoluble. Tacite (3) présente ainsi le début de la carrière de Cornelius Fuscus qui devait devenir procurateur de Pannonie, puis préfet du prétoire sous Domitien, avant de trouver la mort au combat dans l'expédition de Dacie qu'il commandait (4) : « Dans sa prime jeunesse Fuscus, par amour du repos, avait dépouillé la dignité sénatoriale ; en revanche, il s'était prononcé pour Galba avec la colonie, sa patrie, et ce service lui avait valu d'être nommé procurateur ». On a cherché à identifier cette colonie que Fuscus aurait fait pencher pour Galba (5),

(1) L'affirmation de L. HARMAND, *L'Occident romain*, p. 304, apparaît comme gratuite. Traitant du glissement des *oppida* vers la plaine, il choisit le seul exemple qui va totalement contre sa théorie, celui de Béziers. Il n'est pas possible d'écrire : « C'est ainsi jadis que Baeterrae avait remplacé Ensérune », qu'il qualifie de « vénérable forteresse de La Tène (300-100) en rapports étroits avec la Grèce et l'Italie ».

(2) Cf. *infra*, p. 215 et carte 9.

(3) *Histoires*, II, 86, 7. « Dans sa prime jeunesse Fuscus, par amour du repos (*quietis cupidine*), avait dépouillé la dignité sénatoriale ; en revanche, il s'était prononcé pour Galba avec la colonie, sa patrie, et ce service lui avait valu d'être nommé procurateur ; passé dans le parti de Vespasien, il fut le plus ardent à allumer la guerre : il se plaisait dans le danger, moins pour les avantages qu'il procure que pour le danger même, et à des biens depuis longtemps acquis il préférait des nouveautés incertaines et périlleuses » (traduction H. GOELZER, CUF). Le *quietis cupidine*, qui semble contradictoire avec le caractère de Fuscus, a été corrigé de diverses manières : *quaestus cupidine*, *inquietis cupidine*.

(4) Cf. *PIR*, II, 2, p. 324-325, n° 1365 ; H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, I, Paris, 1960, p. 77-80.

(5) Le *pro Galba dux coloniae suae* de Tacite n'est pas très clair, comme le remarque E. STEIN, *PW*, s. v.

et, faute de preuves, on s'est contenté d'indices très ténus en faveur de Pompéi (1), de Vienne (2), d'Aquilée (3). R. Syme, qui avait présenté cette dernière solution avec beaucoup de prudence (il suggérait Vienne, Cordoue ou Aquilée), est revenu sur le problème (4) pour insister sur le fait qu'on devrait penser avant tout à une ville de la Narbonnaise sur la route d'Espagne — où Galba était gouverneur de Tarraconaise — en Italie et il suggère Béziers, Narbonne, Arles ou, mieux, Fréjus. Il remarque lui-même (5) qu'un C. Cor. Fu(s)cus est connu à Béziers par une inscription du 1<sup>er</sup> siècle (6) : un homme sans importance, dit-il avec raison, mais qui pourrait selon nous avoir appartenu à la même famille que le grand Fuscus, « personnage volontaire, voire téméraire, qui se plaisait aux situations les plus dangereuses » (7) et dont la brillante carrière est partiellement connue. Si cette hypothèse, qui n'est qu'une hypothèse, mais aussi fondée que les autres, devait être retenue, on aurait ici la seule mention d'un sénateur à Béziers, et cela dès la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle.

Si nous ne pouvons trancher la question, il n'est pas davantage possible de connaître l'attitude de Béziers lors de la grande crise qui secoue l'Empire en 68 (8) et où l'on voit toute la Narbonnaise opter pour Vitellius contre Othon (9), puis l'abandonner presque aussitôt et prendre fait et cause pour Vespasien (10). L'activité politique dans la cité paraît tout à fait insaisissable pendant les périodes flavienne et antonine. Les relations demeurent bonnes avec les princes : dans la cité de Béziers nous connaissons une affranchie d'un Flavien qui reçoit des décurions des honneurs particuliers ; des bustes d'empereurs antonins ont été retrouvés, l'un d'Hadrien dans une villa de Neffiès (11), l'autre d'Antonin, de facture très barbare et qui devait appartenir à une statue monumentale du *forum* ou d'un édifice public (12) ; une autre

(1) C. CICHORIUS, *Die römischen Denkmäler in der Dobrudscha*, 1904, p. 21. Hypothèse reprise par J. COLIN, *Le préfet du prétoire Cornelius Fuscus : un enfant de Pompéi*, *Latomus*, XV, 1956, p. 57-82.

(2) A. VON DOMASZEWSKI, *Die Heimat des Cornelius Fuscus*, *RhM*, LX, 1905, p. 158-159.

(3) R. SYME, *The colony of Cornelius Fuscus : an episode in the Bellum Neronis*, *AJPh*, LVIII, 1937, p. 13 sq. Hypothèse que H. G. PFLAUM, *op. cit.*, p. 79 trouve la plus vraisemblable.

(4) Tacitus, II, Oxford, 1958, App. 33, p. 683-684.

(5) *Op. cit.*, p. 684, n. 4.

(6) *CIL*, XII, 4267.

(7) H. G. PFLAUM, *op. cit.*, p. 79.

(8) Cf. C. JULLIAN, IV, p. 190-198 où est analysée l'attitude versatile de la province lors de ces luttes pour l'Empire.

(9) TACITE, *Histoires*, I, 76 et II, 14.

(10) *Id.*, III, 42 et, pour le récit des événements, C. JULLIAN, IV, p. 198.

(11) Cf. *infra*, p. 501.

(12) E. ESPÉRANDIEU, I, 528, 10 : cette tête a été retrouvée avec le groupe des têtes julio-claudiennes ; cf. *infra*, p. 502.

villa de Puissalicon a livré une tête de Faustine la Jeune. Ces indices peuvent se rapporter aux voyages d'Hadrien, qui traverse la cité dans les années 121-122 pour se rendre de Nîmes à Tarragone <sup>(1)</sup>, et aux bienfaits dont Antonin gratifie la Narbonnaise et dont le moindre n'est pas de financer la reconstruction de Narbonne après l'incendie qui l'avait ravagée <sup>(2)</sup>. Peut-être Béziers a-t-elle également profité de la munificence du prince, sans que le souvenir nous en soit autrement parvenu. Toutefois, même si l'on tient compte du rôle joué par le hasard dans la conservation des vestiges archéologiques et épigraphiques, la Narbonnaise occidentale, et Béziers tout particulièrement, paraissent quelque peu en sommeil, par comparaison avec l'éclat des décennies passées. Mais la prospérité générale est indéniable et, si tout y semble plus terne, c'est que l'extraordinaire élan vital est passé, qui a été celui des grandes constructions urbaines, suburbaines, rurales et des débuts d'une nouvelle exploitation du sol. La vie n'a plus qu'à se développer et à s'épanouir, et cela jusque dans les années 250. Vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, peut-être au début du III<sup>e</sup>, un certain renouveau paraît marquer la cité, d'après le témoignage des deux seules manifestations d'évergétisme que nous connaissions et qui semblent bien contemporaines <sup>(3)</sup> : si elles constituent un indice important pour le développement de la vie sociale, la portée en est bien mince sur le plan politique et historique.

Après les Sévères, la Gaule entière accepte les empereurs qui se succèdent lors de la crise du III<sup>e</sup> siècle, Maximin, qui règne de 235 à 238, auquel succèdent deux Augustes éphémères, D. Caelius Balbinus et M. Clodius Pupienus Maximus qui est un ancien gouverneur de la Narbonnaise. Dans ces temps déjà troublés, la colonie de Béziers, toujours riche, élève une statue à Philippe le Jeune dans la capitale de la Province, peu de temps avant son association à l'Empire par son père Philippe l'Arabe. C'est dans les remparts de Narbonne que le piédestal a été retrouvé avec la dédicace suivante <sup>(4)</sup> :

M IVL PHI  
LIPPO NO  
BILISSIMO CAES  
PRINCIPI  
IVVENTV  
TIS SEPT  
BAETERR.

(1) *Hist. Aug., Vita Had.*, 10, 1 ; 11, 2 ; 12, 1-3.

(2) *Hist. Aug., Pius*, 9, 2 ; *CIL*, XII, 4342 et 4393.

(3) Cf. *infra*, p. 597.

(4) Cf. *CIL*, XII, 4227.

« A. M. Julius Philippus, très noble César, prince de la jeunesse, les *Septimani Baeterenses* (ont dédié cette statue) ».

Cet hommage n'est pas isolé : on a en effet retrouvé, en Narbonnaise, trois autres dédicaces à ce prince (1). Mais, malgré les talents et les efforts des Philippe, Valérien et Gallien, la paix et la prospérité des Gaules sont gravement menacées. Dès 253, les Barbares ont passé le Rhin et les Francs ont gagné la Catalogne (2), traversant la Narbonnaise, sans que nous puissions dire quels ont été leurs méfaits dans la région biterroise.

### 3. — LA RÉSISTANCE DE LA ROMANITÉ

Né sur le Rhin, l'Empire gaulois n'est qu'un épisode, et plus que partout ailleurs dans la Gaule méridionale. Toutefois la découverte de trois milliaires de Tetricus en Narbonnaise occidentale (3), qu'il faut sans doute considérer comme des inscriptions honorifiques (4), témoignant autant d'une intention politique que de l'exécution de grands travaux routiers, souligne l'adhésion de la Narbonnaise occidentale au régime éphémère de Tetricus. M. Labrousse (5) suggère avec raison que ce « civil » devait mieux convenir aux intérêts des « pacifiques cités de Narbonne, de Béziers et de Toulouse ». L'association du César Tetricus renforce le caractère politique et dynastique du mouvement.

Le moment est proche où, rentrant dans l'ordre de l'unité de l'Empire, les Gaules vont participer à la politique d'Aurélien dont un des principaux mérites est d'avoir compris l'implacable nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer une difficile défense. On a souvent rapporté à son règne la construction des premiers remparts et le début du mouvement qui voit les villes se rétrécir et se muier en forteresses. A Béziers, comme à Narbonne, il semble que les craintes n'aient pas été suffisantes et que ces deux villes, demeurées ouvertes, aient essuyé de terribles

(1) A Vence : *CIL*, XII, 10 ; à Die : *CIL*, XII, 1567 ; près de Nîmes : *Année épigraphique*, 1910, n° 217.

(2) Cf. A. PIGANIOL, *Histoire de Rome*, p. 423.

(3) Deux ont été retrouvés sur la route de Narbonne à Toulouse : un à Barbeira (Aude), *ILGN*, 656, l'autre à Montgaillard (Haute-Garonne), *Pallas*, VII, 1958, p. 74. Le troisième est celui de Béziers, bien daté de 271-272 (cf. à ce sujet *infra*, p. 451) : *ILGN*, 655.

(4) Comme le signalent R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4<sup>e</sup> éd., p. 276 et M. LABROUSSE, *Pallas*, IV, 1956, p. 84-85 pour le milliaire de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées).

(5) *Deux milliaires de la route romaine de Toulouse à Narbonne*, *Pallas*, VII, 1958, p. 74-75.

ravages lors de l'invasion de 276. C'est après seulement que l'une comme l'autre élèvent de puissantes enceintes, à la fin du III<sup>e</sup> siècle (1).

Les campagnes de la région biterroise ne paraissent pas avoir alors particulièrement souffert. Les grands domaines de la plaine étalent une relative aisance. L'aristocratie foncière a donc résisté, ici aussi, comme il est de règle dans l'ensemble de l'Empire. Y a-t-il eu, comme c'est probable, fortification des *villae* au moment où la ville s'enfermait dans ses remparts ? Rien ne nous permet encore de répondre par l'affirmative, aucune de celles qui ont été mises au jour jusqu'ici ne portant trace d'un quelconque système défensif.

Toutefois les forces vives des *Baeterrenses* sont atteintes. Le silence total de l'épigraphie urbaine est un signe à la fois inquiétant et explicite. Comme tant d'autres, la ville, réduite, se survit à grand peine, mais elle conserve une place éminente dans la nouvelle organisation administrative des cadres provinciaux. Elle participe réellement à la régénérescence du monde romain et y trouve une seconde jeunesse.

Pour des raisons de politique, d'administration, de défense, Dioclétien voit le salut de l'Empire dans un rétrécissement des entités territoriales (2). Ainsi, dans les dernières années du III<sup>e</sup> siècle, la Narbonnaise se disloque pour s'intégrer dans le découpage diocésain. La Narbonnaise I<sup>re</sup> (3), l'une des sept provinces du diocèse de Vienne, comprend cinq cités : Narbonne, qui conserve son rang de capitale, Toulouse, Béziers, Nîmes et Lodève. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il n'y a ici aucune innovation : toutes cinq sont d'anciennes colonies qui se partagent depuis leur création cette même partie du territoire provincial.

Tout semble ici mobilisé pour assurer la pérennité de la civilisation. L'aristocratie foncière demeure, mais ses options se partagent alors entre les forces spirituelles anciennes qui tentent de perpétuer la grande tradition gréco-romaine et les forces morales neuves qui veulent désormais assumer la responsabilité de l'Empire. Ainsi se dessinent bien dans les textes contemporains les grands traits de la vie régionale aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.

C'est seulement au IV<sup>e</sup> siècle que le christianisme paraît ici revêtir une certaine importance (4). Certes, depuis le milieu du III<sup>e</sup> siècle déjà, des missionnaires avaient,

(1) Cf. *infra*, p. 255.

(2) Sur ces mesures qui n'excluent pas l'accroissement de certains territoires pour des raisons également stratégiques, cf. W. SESTON, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, 1946, p. 322-325 notamment.

(3) Cf. *Notitia dignitatum*, XV.

(4) Sur tout ceci, cf. *infra*, p. 575.

selon la tradition rapportée par Grégoire de Tours (1), entrepris d'y prêcher et de hâter les conversions. C'est alors que Paul se serait installé à Narbonne et Trophime à Arles, peu de temps avant qu'Aphrodise ne soit dépêché à Béziers (2). Si, dans ces débuts, l'église de Gaule demeure la plus terne du monde chrétien (3), dès le IV<sup>e</sup> siècle elle a conquis une place de choix, comme l'attestent les divers conciles qui s'y tiennent. Le choix de Béziers, pour le synode de 356 (4), montre non seulement l'importance religieuse de la communauté chrétienne biterroise en ces temps de luttes doctrinales (5), mais aussi le rang éminent que conserve la ville entre la capitale qu'est devenue Arles et Narbonne.

L'heure des invasions sonne tard pour la cité, épargnée par les grands mouvements du III<sup>e</sup> siècle (6). La première vague à l'atteindre est celle des Vandales et des Alains qui déferlent sur la Gaule de 406 à 409. Ch. Courtois (7) a montré qu'ils suivent plusieurs voies, dont le sillon rhodanien. Nous avons la chance de disposer d'un des très rares témoignages littéraires mentionnant leur passage grâce à l'*Épigramma* (8) de saint Paulin que, selon toute vraisemblance, il faut identifier avec l'évêque de Béziers homonyme (9). Paulin signale en effet les incendies allumés par les Vandales et les rapines des Alains (10), mais aussi la remise en état des exploitations rurales et des demeures (11).

Dans les années 412-413 les Wisigoths déferlent sur la Gaule méridionale. Des destructions dont ils sont cause témoignent les couches de cendres, parfois importantes, contemporaines, sur bien des sites du Biterrois, de leur installation (12).

(1) *Historia Francorum*, I, 30.

(2) Sur ce problème, cf. *infra*, p. 569-570.

(3) Comme l'affirme C. JULLIAN, IV, p. 563.

(4) Saint Jérôme, *De viris illustribus*, 100.

(5) Cf. *infra*, p. 571-572.

(6) Cf. E. DEMOUGEOT, *Les martyres imputés à Chrocus et les invasions alamanniques en Gaule méridionale*, AM, LXXIV, 1962, p. 1-28. Sur la nécessité d'éliminer de la liste des martyrs de Chrocus l'évêque d'Agde Venustus, cf. p. 18 et n. 80.

(7) *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 38-51.

(8) Poème datant du début de 408, d'après C. SCHENKL, CSEL, XVI, p. 501.

(9) Sur cette identification, cf. C. SCHENKL, *op. cit.*, p. 502. Elle est acceptée comme une « conjecture vraisemblable » par Ch. COURTOIS, *op. cit.*, p. 43, n. 3.

(10) *Epigramma*, 18-19.

(11) *Epigramma*, 26 sq.

(12) On peut ajouter le témoignage de RUTILIUS NAMATIUS, I, 19-35 sur le triste état de sa patrie, si l'on admet qu'il était originaire de Narbonne, comme d'aucuns l'affirment : cf. J. VESSERAU et P. DIMOFF, *Rutiliana*, RPh, XXX, 1906, p. 61-65.

Mais bientôt ils constituent autour de Toulouse comme capitale un vaste royaume comprenant le Languedoc, l'Aquitaine et la Catalogne (1) et un nouvel ordre politique s'instaure. Malgré les vicissitudes ultérieures de cet État, la Septimanie reste au pouvoir des Wisigoths pendant trois siècles, jusqu'à la conquête arabe d'Anbasa ibn Suhayn au VIII<sup>e</sup> siècle (2). Pendant longtemps s'y maintient la civilisation gallo-romaine.

L'étude de divers passages de Sidoine Apollinaire (3) montre en effet, en plein v<sup>e</sup> siècle, l'extraordinaire vitalité de Narbonne et de Béziers et l'opulence des grands domaines qui peuplent encore leur territoire et où la vie s'écoule idyllique dans les délices de la Septimanie (4). Ces évocations rappellent étonnamment le temps de la paix romaine et contrastent singulièrement avec d'autres descriptions contemporaines mentionnant les pillages des Bagaudes et les méfaits des Barbares. Ici, semble-t-il, point de campagnes dévastées, de ruines fumantes, mais, une grasse opulence, proclamée et tapageuse, qui paraît totalement indifférente aux vicissitudes du moment et aux tribulations de ceux qui s'arrachent l'Empire, désespérant de le défendre. Au milieu de cette abondance, les soins de Sidoine et de ses pareils sont avant tout de s'assurer autant de biens dans l'autre monde qu'en celui-ci : « Surtout que ta droite répande les dons, car ce que tu sèmes pour les églises, tu le récoltes pour toi » (5). Ainsi, l'aristocratie foncière, dernier bastion de la romanité, a subi avec elle l'ultime mutation de l'expérience chrétienne, dans ce coin de Gaule où le paradis terrestre semble s'être attardé, étranger aux bouleversements et à l'écroulement du monde romain. Rien, dans les écrits de Sidoine, ne rappelle la présence des Goths et c'est cependant à Narbonne qu'Athaulf épouse Galla Placidia, la fille de Théodose I<sup>er</sup> ; rien, non plus, sur l'installation des Wisigoths dans la région, ni sur la reconnaissance de leur royaume comme État indépendant. Or, par sa carrière politique, son ami et correspondant Consentius, qui a servi

(1) H. GALLET DE SANTERRE, in Ph. WOLFF, *Histoire du Languedoc*, p. 110-111.

(2) Ph. WOLFF, *Histoire du Languedoc*, p. 122.

(3) *Lettres*, VIII, 4, 4-5. Cette lettre à Consentius apporte un témoignage de premier ordre par la personnalité même du destinataire qui, ami de Sidoine et poète lui-même, est originaire de Narbonne. Son père, qui a revêtu le consulat en 367, était aussi philosophe et poète : cf. O. SEECK, PW, s.v. Consentius 1. Quant au fils, il a également exercé de très hautes charges dans l'État : auprès de Valentinien III, il a été *tribunus* et *notarius* (cf. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, XXXIII, 214), puis *cura palatii* sous le règne d'Avitus. Sur le personnage et la carrière du fils, cf. O. SEECK, PW, s.v. Consentius 2.

(4) Ce nom de Septimanie, qui dérive vraisemblablement du nom du diocèse de Vienne, appelé aussi *Septem provinciae*, et non des Septimanes de la colonie de Béziers, se rencontre pour la première fois dans SIDOINE APOLLINAIRE, *Lettres*, III, 1, 4.

(5) SIDOINE APOLLINAIRE, *Lettres*, VIII, 4.

successivement Valentinien III et Avitus, a dû être mêlé d'assez près aux événements de cette période particulièrement troublée.

Quelle que soit la cause de ce silence curieux et pour le moins inexplicable de Sidoine — à moins qu'il ne faille voir là l'indifférence d'un chrétien essentiellement préoccupé du triomphe du Christ et de l'organisation des églises —, notre région paraît conserver une vitalité singulière au moment où s'organise le royaume d'Euric. Il serait vain de s'interroger sur les raisons de cette situation privilégiée : toutefois, deux éléments d'explication se présentent. Peut-être certains rapprochements ont-ils résulté du christianisme arien des Goths et d'une certaine tradition arienne dans la région <sup>(1)</sup> ? Peut-être aussi les populations languedociennes ont-elles renoncé à une résistance inutile et trop longue pour retrouver, par delà les siècles, l'attitude ouverte et accueillante qui avait évité tant de déboires à leurs lointains ancêtres. La tolérance dut d'ailleurs prévaloir de part et d'autre, car, si certaines formes de la civilisation romaine demeurent, l'apport wisigothique ne paraît ni brillant ni déterminant. Les sépultures sont nombreuses dans la région, mais ce sont presque là les seuls vestiges et ils n'ont fourni au demeurant que « des objets peu abondants et peu variés <sup>(2)</sup> » durant les trois siècles de l'occupation wisigothique <sup>(3)</sup>.

Enfin, il faut remarquer que Béziers, qui conserve encore, après la perte de la région d'Agde, un vaste territoire érigé en diocèse, suffragant de Narbonne, garde une importance administrative et religieuse qui ressort de tous les textes de l'époque tardive <sup>(4)</sup>.

Un dernier épisode vaut d'être signalé. Il date de l'époque des incursions que les Francs mènent en Languedoc contre les Wisigoths sous la conduite de Théodebert, petit-fils de Clovis <sup>(5)</sup>. Il nous est rapporté en ces termes par Grégoire de Tours <sup>(6)</sup> : « Théodebert, poursuivant sa route jusqu'à la ville de Béziers, prit le château de Die et y fit du butin. Il envoya ensuite, vers un autre château, appelé Cabrières, des messagers chargés de dire de sa part que, si on ne se soumettait pas,

(1) Depuis l'époque des conciles d'Arles (353) et de Béziers (356).

(2) A Quarante, Ensérune, Servian, Béziers : cf. D. VINAS, *Note sur des objets mobiliers de la période wisigothe trouvés à Servian*, *BSAB*, 3<sup>e</sup> s., I, 1919-20, p. 146.

(3) Sur la civilisation wisigothique en Languedoc, cf. H. GALLET DE SANTERRE, *op. cit.*, p. 115-118.

(4) Cf. *Historia Wambae regis, de expeditione sua adversus Galliam*, in Dom BOUQUET, p. 711, E ; *Divisio terminorum Episcopatum provinciae Narbonensis*, in Dom BOUQUET, p. 719, C, D ; *Chronicum Fredegarii Scholastici*, III, in Dom BOUQUET, p. 456, C.

(5) Cf. F. LOT, dans G. GLOTZ, *Histoire du Moyen Age*, I, Paris, 1928, p. 209.

(6) *Historia Francorum*, III, 21-22.

il brûlerait le château et emmènerait les habitants en captivité. Là se trouvait une femme, nommée Deutérie, sage et de bon conseil, dont le mari était mort à Béziers. Elle envoya au roi des messagers qui lui dirent : « Personne, ô très pieux Seigneur, ne peut te résister ; nous te reconnaissons pour notre maître : viens et qu'il en soit fait ainsi qu'il te sera agréable ». Théodebert vint au château, il y fut reçu pacifiquement, et, voyant que les gens se soumettaient, ils ne firent aucun mal ».

Rien ne manque à cette histoire très morale, puisque Théodebert épouse Deutérie. Mais, au-delà de l'accomplissement des destins individuels, apparaît toute la vocation d'une région, dont l'histoire a été faite d'ouverture d'esprit, d'accueil pacifique aux étrangers et maîtres successifs, c'est-à-dire essentiellement d'adaptation aux nécessités de l'heure.

## APPENDICE

### LES MONNAIES DE BRONZE DE LA RÉGION DE BÉZIERS

On a déterminé l'existence dans la région de Béziers d'un monnayage de bronze, où l'on peut distinguer trois séries. Ces monnaies ont en commun, d'une part, qu'elles portent des légendes en lettres grecques, d'autre part, que leurs types sont empruntés à des pièces grecques. Cependant les influences ibériques ne sont pas négligeables, visibles à la fois dans l'inscription en caractères ibériques de certains monnaies du premier type, et dans l'imitation de monnaies de Tarragone dans les pièces des types 2 et 3.

Ces monnaies proviennent essentiellement de découvertes faites dans les départements du Midi : Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Aveyron et Haute-Garonne. Elles constituent des séries relativement importantes dans les collections numismatiques publiques (1) ou privées, mais la provenance de la plupart des exemplaires recensés est inconnue, ce qui limite gravement la portée de leur témoignage.

#### I. — DESCRIPTION DES TYPES

##### 1. MONNAIES À LÉGENDE GRECQUE DU PEUPLE DES LONGOSTALÈTES

Tête d'Hermès à droite, tantôt nue et ailée, tantôt couverte du pétase ailé derrière le caducée.

☞ Trépied. (fig. 18,1).

A l'intérieur de ce groupe on distingue deux séries :

- 1) monnaies portant au revers la légende  $\Lambda\omicron\Gamma\Gamma\omicron\sigma\tau\alpha\lambda\lambda\eta(\tau\omicron\nu\eta)$ , généralement sur deux lignes (2) ;
- 2) monnaies sans légende. Ce sont, semble-t-il, des états dégénérés de la série précédente ou des monnaies sur lesquelles le nom n'est pas empreint par suite des circonstances de la frappe.

(1) Ainsi à la BN où l'on compte 44 exemplaires des Longostalètes, 12 de Bétarratis et 27 des chefs gaulois, au British Museum (10 Longostalètes, 2 Bétarratis, 9 des chefs) et au musée de Besançon 1 des Longostalètes, 1 de Bétarratis, 1 d'un chef gaulois : J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*, IV, *Les monnaies gauloises*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1967, n° 17, 16 et 15 respectivement. La collection la plus importante est celle de la Société archéologique de Béziers : au total, 160 pièces des Longostalètes, 30 de Bétarratis et 110 des chefs gaulois environ, d'après les recensements que je dois à l'amitié de J.-C. Richard.

(2) Seules les pièces complètement empreintes portent l'ethnique en entier (par ex. BN 2350 à 2368). Sur d'autres exemplaires, les trois dernières lettres font défaut.

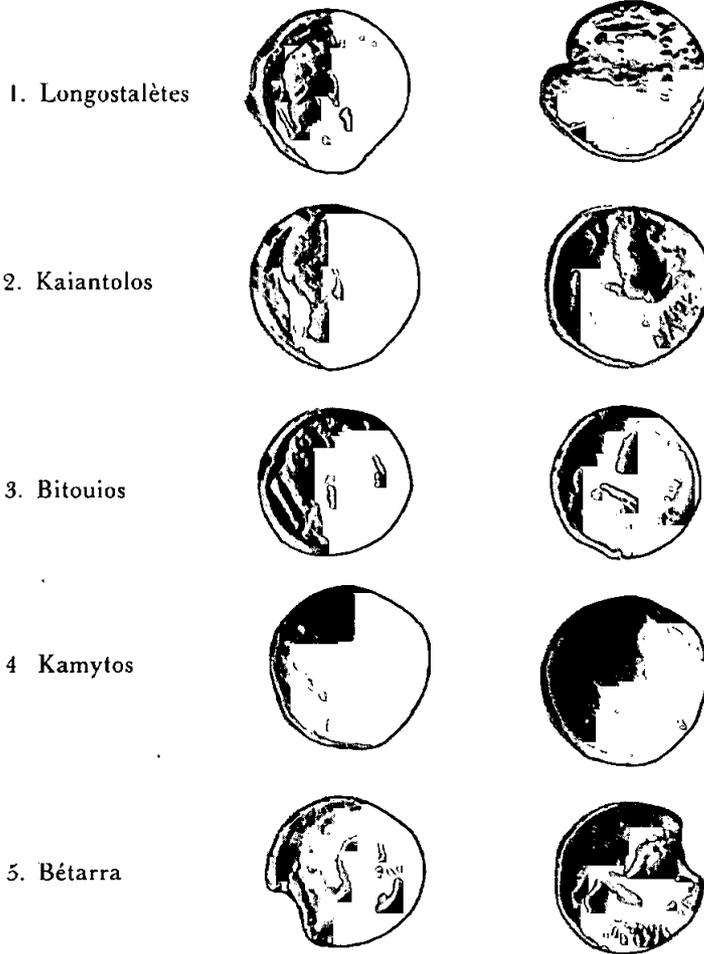


FIG. 18. — Monnaies de bronze de la région de Béziers.

Les monnaies de la première série peuvent en outre porter :

- au droit, devant la face, les noms au nominatif de *ΒΟΚΙΟΣ* et de *ΛΟΥΚΟΤΙΚΝΟΣ* (variante *-ΠΙΚΝΟΣ*) <sup>(1)</sup>,
- au revers, quatre signes ibériques, qu'on lit maintenant Biurbi <sup>(2)</sup>.

Si les noms de Bokios et de Loukotiknos sont manifestement ceux de magistrats ou de chefs des Longostalètes <sup>(3)</sup>, celui de Biurbi est jusqu'ici resté énigmatique <sup>(4)</sup>. Quant à *ΛΟΓΓΟΣ-ΤΑΑΗΤΩΝ*, il s'agit d'un ethnique <sup>(5)</sup>.

*Références au classement du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*

- avec le seul nom des Longostalètes : BN 2350-2358. Poids : 7,18 à 17,35 g. Module pouvant atteindre 26 mm.
- avec le nom de Bokios : BN 2359-2366, 2393-2395. Poids : 7,35 à 11,31 g. Même module.
- avec le nom de Loukotiknos : BN 2368-2385 et 2397. Poids : 5,10 à 13,20 g. Même module.

*Bibliographie*

- L. DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Blois-Paris, 1842, p. 186-192, pl. XXIII, 1-7.
- P. CHARLES ROBERT, *Numismatique de la province de Languedoc*, Toulouse, 1876, p. 53-56, pl. IV, 13-15.
- G. AMARDEL, *Les Longostalètes*, *BCAN*, III, 1894, p. 13 sq. ; *L'oppidum des Longostalètes*, *ibidem*, p. 549 sq.
- E. MURET et A. CHABOUILLET, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1889, p. 48-50.
- H. DE LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892, pl. VI.
- E. BONNET, *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier, Description*, Montpellier, 1896, p. 13-14.
- A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, I, p. 274-277, fig. 133-138.

(1) La variante Loukoriknos doit être une erreur de lecture.

(2) On lisait autrefois *Purp* : cf. par exemple G. F. HILL, *Les monnaies de la Narbonnaise*, p. 17.

(3) Sur ces noms, cf. G. DOTTIN, *La langue gauloise*, p. 42-43 ; A. HOLDER, II, *s.v.* Bokios et III, *s.v.* Lukotiknos (interprété « fils de souris » ou « fils de Lukotos »).

(4) On peut le rapprocher de la forme *Biu* qui figure sous la légende *Neroncen* sur une monnaie conservée à Berlin (cf. G. F. HILL, pl. I, n° 6) et sur un second exemplaire trouvé et conservé à Mailhac. Un second rapprochement s'impose avec la forma *Biu(r)bicen* empreinte sur un certain nombre d'exemplaires des monnaies à légende *Neroncen* : cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 348. Le rapport établi autrefois avec la ville de Pyréné est maintenant considéré comme impossible, tant philologiquement que géographiquement : cf. J. JANNORAY, *ibid.*

(5) Pour les discussions sur cette forme, cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 347, n. 4. Cf. *supra*, p. 134. — Cf. l'exemple voisin de la légende *NAMA(Y)ΣAT* (BN 2698) qu'il faut sans doute développer comme l'ethnique *NAMA(Y)ΣAT(QN)*, selon l'opinion traditionnellement admise.

G. F. HILL, *Les monnaies de la Narbonnaise avec inscriptions ibériques*, *BCAN*, XVIII, 1933 (trad. fr. par F. Cros), p. 16 sq.

J. JANNORAY, *Enserune*, Paris, 1955, p. 347-348.

M. LABROUSSE, *Monnaies gauloises de la collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse*, *Pallas*, IX, 1960, p. 192-193.

## 2. MONNAIES À LÉGENDE GRECQUE DES CHEFS GAULOIS

### a) Bronzes au type du sanglier au revers (1)

Tête d'Héraclès à droite.

☞ Sanglier à droite. Dans le champ, trois points.

### b) Bronzes au type du lion au revers

Tête d'Héraclès à droite ; derrière la tête, massue.

☞ Lion courant à droite. Légende grecque portant (sauf pour le dernier nom) le titre de ΒΑΣΙΛΕΥΣ suivant un nom de roi sur la même face ou à raison d'un mot sur chaque face. Quatre noms sont connus : Kaiantolos (fig. 18,2), Amytos, Bitouios (fig. 18,3) et Rigantikos (2).

(1) Ne sont connus qu'en petit nombre. Le sigma n'y est jamais lunaire, contrairement à ceux des types b et c.

(2) Les noms comportent de légères variantes. En outre, ils sont au nominatif ou au génitif. On trouve :

ΚΑΙΑΝΤΟΛΟΥ, ΚΑΙΟΝΤΟΛΟΥΣ, ΚΑΙΑΤΟΛΟΣ (?).

ΑΜΥΤΟC, ΑΜΥΤΟΥ, ΑΜΥΤΟ.

ΒΙΤΟΥΙΟC, ΒΙΤΟΥΙΟ, ΒΙΤΟΥΚΟC, ΒΙΤΟΥΙΟΤΟΥΟC ΒΑΣΙΛΕΥC),

c'est-à-dire *Bituioctuos basileus* (BN 2415 et 1 exemplaire publié par G. AMARDEL, *Une nouvelle monnaie gallo-grecque de Narbonne*, *BCAN*, IX, 1906) qu'il faut rapprocher de *Sequano iotuos* : cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Notes d'épigraphie monétaire gauloise*, *EC*, XI, 1966-1967, 2, p. 323-327. L'élément *-iotuos* pourrait signifier protecteur (selon J. Pinault) et il y aurait alors ici un doublet — *Bitu* protecteur et roi —, ce qui ne laisse pas de jeter quelque lueur sur l'essence de la royauté gauloise. Le roi protecteur demeurera dans la tradition celtique. Cf. le texte de la collection canonique irlandaise donnant les devoirs du roi traduit par F. LE ROUX, *Ogam*, 1952, p. 245 : « être le défenseur des étrangers, des nécessiteux, des orphelins » (conception d'ailleurs indo-européenne : cf. dans l'Inde les *Lois de Manu* qui imposent au roi le devoir de « protéger le peuple », *ibidem*, 1953, p. 335).

ΡΙΓΑΝΤΙΚΟC, ΡΙΓΑΝΤΙΚΟΥ.

Sur ces noms gaulois, cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 349, n. 1, et A. HOLDER, *op. cit.*, s. v. Ce sont des anthroponymes gaulois caractérisés. Pour Rigantikos, A. Holder suggère un rapprochement possible avec Briganticos (nom d'un Batave dans TACITE, *Histoires*, II, 22). Bitouios (sans doute en celtique : « l'éternellement vivant ») recouvre certainement un Bituit, nom gaulois bien attesté (cf. en particulier le Galate qui sur son ordre tue Mithridate : APPIEN, *Mithridate*, III) ; mais il n'y a pas lieu de l'identifier avec le fameux Bituit qui fut défait en 121 par Q. Fabius Maximus. Cf. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 404, n. 1 : « Le fait que... ce nom s'insère parmi d'autres qui composent une véritable dynastie royale semble bien indiquer que notre Bitouios n'est qu'un chef local, un des obscurs *reguli* qui régnaient sur une peuplade fixée dans la région Narbonne-Béziers ». Le nom restera bien vivant dans la région jusqu'en pleine époque romaine : cf. Bituca, *CIL*, XII, 3114 (Nîmes) et T. Bitucius Titus, 4178 (Lunel).

D'après l'évolution stylistique et épigraphique, ils se classeraient dans l'ordre où nous venons de les citer (1).

Le titre de *basileus* — l'une des deux seules titulatures royales attestées par la numismatique en Gaule — dont se parent les divers « chefs » fait problème, d'autant que la rapide succession des types suggère une rotation accélérée de ces dynastes. La forme même atteste une influence hellénique importante (2), d'ailleurs traditionnelle dans le domaine monétaire depuis l'exemple arverne. Mais la réalité tient profondément aux usages du monde celtique, dont les légendes figurant sur les monnaies exaltent le *rix* (3) ou même le *rex* (4). Peut-être faut-il voir là enfin le premier exemple de la politique romaine, suivie notamment par César en Chevelue, pour soutenir des rois contre l'aristocratie (5) ?

#### Références au classement du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale

Monnaies de Kaiantolos : BN 2416-2423, 2425-2428. Poids : 5,30 à 13,12 g.

Deux modules : 18 et 23 à 24 mm.

Monnaies d'Amytos : BN 2431. Poids : 9,62 g.

Monnaies de Bitouios : BN 2406-2415. Poids : 8 à 13,10 g.

Monnaies de Rigantikos : BN 2401-2404. Poids : 8,10 à 9,18 g.

#### Bibliographie

P. CHARLES ROBERT, *op. cit.*, p. 57-60, pl. IV, 16-19.

E. MEYER, in PW, s. v. Bituuios.

E. MURET et A. CHABOUILLET, *op. cit.*, p. 50-51.

H. DE LA TOUR, *op. cit.*, pl. VI.

E. BONNET, *op. cit.*, p. 15.

(1) Telle était la doctrine d'A. Blanchet. Il nous paraît surtout net que Kaiantolos est le premier de la série et Rigantikos le dernier. — Pour les exemplaires publiés, cf. notamment : Kaiantolos, J. GRICOURT, *Monnaie de roi gaulois trouvée à Agde*, CL, VIII, 1959, p. 183-184 et H. GALLET DE SANTERRE, *Informations archéologiques (Ruscino)*, Gallia, XX, 1962, 2, p. 612. Bitouios, A. SOUTOU, *Monnaie volque au type d'Héraklès de La Pezade (commune de La Couvertourade, Aveyron)*, Ogam, XI, 1959, p. 402-403 (la même que Gallia, XX, 1962, 2, p. 549). Rigantikos, H. GALLET DE SANTERRE, *Informations archéologiques (Fontès)*, Gallia, XXII, 1964, 2, p. 491.

(2) S'agit-il ici d'une sorte de royauté « personnelle » si fréquente dans le monde grec à l'époque hellénistique ? Cf. A. AYMARD, *L'usage du titre royal dans la Grèce classique et hellénistique*, *Revue de droit français et étranger*, 4<sup>e</sup> série, XXVII, 1949, p. 579-590.

(3) Cf. les noms en *-rix* sur les monnaies.

(4) Cf. chez les Sotiates D/REX ADIETVANVS FF, R/SOTIOTA : A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 81-96, 287, fig. 160, seule titulature connue en Gaule.

(5) Cf. J. CARCOFINO, in G. GLOTZ, *HR*, II, 2, p. 751 à propos de la politique de César dans les années 59 et suivantes.

- A. BLANCHET, *op. cit.*, I, p. 105, 124, 136, 275, 278, fig. 131, 134, 135.  
 J. JANNORAY, *Ensérune*, p. 348-349 (où seules les pièces au lion sont décrites).  
 M. LABROUSSE, *Pallas*, IX, 1960, p. 193-194.

A ces deux types doivent être ajoutés deux autres types récemment repérés et dont chacun n'est représenté que par une pièce.

c) *Bronze au type du cheval au revers*

Tête d'Héraclès à droite; derrière la tête, massue.

☞ Cheval au galop, à droite, *KAMYT[O]C* (fig. 18,4).

Ce type est représenté par une seule pièce, conservée au musée d'Ensérune (1). On pourrait cependant rapprocher cet exemplaire de celui de la BN 2431, du type précédent, qui est lu traditionnellement *AMYTOC* et auquel il faudrait peut-être ajouter un *K* initial hors flan. Nous aurions alors une même légende nouvelle *KAMYTOC* pour ces deux types de revers correspondant à un même type de droit et appartenant donc à une même série.

d) *Bronze au type du taureau au revers*

«Tête barbare à droite; devant, *BOKIOC*.

☞ Taureau marchant à droite, les yeux proéminents, les naseaux fortement marqués par un point» (2).

3. MONNAIES À LÉGENDE GRECQUE *BHTAPPATIC* (3)

Tête nue d'Héraclès, à droite; derrière la tête, massue; devant le nez, la main droite levée avec les doigts écartés.

☞ Lion courant, à droite. En exergue, la légende dans un cartouche. Dans le champ *K* (fig. 18,5).

(1) La lecture est de J.-B. Colbert de Beaulieu. La monnaie est peut-être celle que signale J. JANNORAY, *Ensérune*, p. 349, n. 1. Il faut noter la forme de l'*alpha*, inusitée sur une monnaie gauloise et qui est celle du *A* latin. Il y a là un indice épigraphique important pour la datation de cette monnaie: cf. *infra*, p. 194.

(2) Cette description est empruntée à la publication de la pièce par P. C. VIAN, *Ogam*, 1954, p. 296-297, n° 8, qui semble avoir raison d'indiquer: «Le bronze au taureau de Bokios paraît totalement inconnu». Poids: 5,55 g. Pièce découverte dans les environs de Béziers. — Le Bokios de cette pièce est-il le même que celui des pièces des Longostalètes?

(3) Selon L. DE LA SAUSSAYE, *op. cit.*, p. 183-184, la légende se terminerait par un *sigma* en forme de S.—E. MURET et A. CHABOUILLET, *op. cit.*, p. 51, ont indiqué que l'inscription monétaire d'un exemplaire complet (BN 2432) se terminait par un *sigma* majuscule normal, mais la figure de H. de la Tour relative à la même monnaie montre que les deux dernières lettres ne sont pas empreintes sur le flan.

La forme *BHTAPPATIC* pose de multiples problèmes linguistiques. La solution serait probablement d'y voir un vocable indigène d'origine ibérique, accommodé à la gauloise et écrit à la grecque. Elle rappelle le nom de Besara que rapporte Avienus <sup>(1)</sup>. Quant au suffixe *-atis* <sup>(2)</sup>, il est assez bien représenté dans des formes comparables comme *NAMAYCATIC* sur une inscription de Vaison <sup>(3)</sup> ou *LIXOVIATIS* sur un bronze des Lexovii <sup>(4)</sup>. Dans ces conditions *BHTAPPATIC* désigne sans doute la cité plutôt que le peuple de Bétarra <sup>(5)</sup>.

*Références au classement du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*

BN 2432-2433. Poids : 6,30 à 11,29 g.

### *Bibliographie*

- L. DE LA SAUSSAYE, *op. cit.*, p. 183-185, pl. XXII, 1-3.  
 P. CHARLES ROBERT, *op. cit.*, p. 60-63, pl. IV, 20.  
 E. MURET et A. CHABOUILLET, *op. cit.*, p. 51.  
 H. DE LA TOUR, *op. cit.*, pl. VI.  
 E. BONNET, *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier, Description*, p. 15-16.  
 E. BONNET, *GDH*, III, p. 234-236.  
 A. BLANCHET, *op. cit.*, I, p. 104, 272-273, fig. 131-132.  
 L. TARRIEUX, *BSAB*, 3<sup>e</sup> s., VI, 1905-1906, p. 44-45.  
 J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 349-350.  
 M. LABROUSSE, *loc. cit.*, p. 191-192.

## II. — ATTRIBUTION DES MONNAYAGES

### I. — CIRCULATION DES DIVERSES SÉRIES

On possède très peu d'indications sur les trouvailles de monnaies de la région de Béziers. Celles des Longostalètes et des chefs gaulois sont bien représentées à Montlaurès et à Ensérune <sup>(6)</sup> ; celles de Bétarratis ne le sont guère (0 à Montlaurès et 4 à Ensérune). A Béziers même, où les trois séries sont nombreuses, c'est à peine si l'on a de rares indications sur des trouvailles précises <sup>(7)</sup>.

(1) Cf. *supra*, p. 58.

(2) Cf. les exemples cités par A. HOLDER, I, 264-265.

(3) *CIL*, XII, p. 162 et A. HOLDER, II, 675-676.

(4) BN 7141-7144.

(5) Interprétation proposée par J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 350, n. 1.

(6) Cf. notre tableau *infra*, p. 188, n. 3.

(7) *BSAB*, 2<sup>e</sup> s., VI, 1872, p. 281 (découverte d'une poterie remplie de monnaies sur la colline dominant les moulins de Bagnols sous les murs de Béziers) ; 2<sup>e</sup> s., XII, 1883, p. 429 (3 monnaies Bétarratis au cours de travaux dans une maison des allées Paul Riquet).

A Fontès on a découvert des bronzes des chefs <sup>(1)</sup>, à Montfo une pièce de Bétarratis <sup>(2)</sup>.

Cependant la publication méthodique <sup>(3)</sup> de la collection Azéma au musée du Vieux-Toulouse (contenant uniquement des monnaies trouvées sur le site de Vieille-Toulouse) permet de constater que les monnaies du Bas-Languedoc sont bien représentées dans la métropole des Volques Tectosages. Sur un total de 53 pièces du Bas-Languedoc dont 26 Néroncen — constituant des épaves de la collection primitive —, on trouve, entre autres :

Longostalètes <sup>(4)</sup>	5
Chefs gaulois	4
Bétarratis	1

On sait d'autre part que des pièces de Bétarratis et des Longostalètes ont été retrouvées à Murviel-les-Montpellier et qu'on a découvert des monnaies des Longostalètes jusqu'à Arles <sup>(5)</sup>, Montans (Tarn) <sup>(6)</sup> et Ruscino <sup>(7)</sup> et au Mont Beuvray <sup>(8)</sup>. Un bronze de Béziers a été signalé à Barri près de Bollène (Vaucluse) <sup>(9)</sup> et sans doute un autre à Pitres (Eure), dans un contexte très tardif <sup>(10)</sup> ; un bronze de Kaiantolos a été exhumé à Sigean <sup>(11)</sup> et un de Bitouios à La Pezade, commune de La Couvertoirade (Aveyron) <sup>(12)</sup>.

(1) H. GALLET DE SANTERRE, *Gallia*, XXII, 1964, 2, p. 491.

(2) J. COULOUMA, *BCTH*, LII, 1936-1937, p. 438-439.

(3) M. LABROUSSE, *Pallas*, IX, 1960, p. 187 sq.

(4) Ces pièces semblent nombreuses dans la région : cf. M. LABROUSSE, *op. cit.*, p. 193, n. 107.

(5) A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 274, n. 2, citant notamment pour Murviel une lettre de Peiresc à Luc Holste en date du 2 mars 1629 (cf. *RN*, 3<sup>e</sup> série, XII, 1893, p. 299).

(6) A. BLANCHET, *ibid.*, I, p. 505.

(7) Cf. 4 exemplaires dont un Bokios et un Loukotiknos signalés par COLSON, *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, *BSPO*, IX, 1851-1853, p. 33 ; H. GALLET DE SANTERRE, *Informations archéologiques*, *Gallia*, XX, 1962, 2, p. 612 où plusieurs bronzes des Longostalètes ont été retrouvés avec une pièce de Kaiantolos, une obole de Marseille, des tessons de campanienne B (150 à 30 av. J.-C.) et des amphores datées de 150 à 50 avant notre ère.

(8) Cf. les 3 pièces signalées par A. DE BARTHÉLÉMY, *Étude sur les monnaies antiques recueillies au Mont Beuvray de 1867 à 1872*, *Mémoires de la Société éduenne*, nle série, II, 1873, p. XVII et J. DÉCHELETTE, *RN*, 4<sup>e</sup> s., III, 1899, p. 129 et 172, fig. 1 à 11 et nos 51 et 52.

(9) P. C. VIAN, *Ogam*, 1954, p. 253.

(10) Il s'agit sans doute d'un bronze de la série Bétarratis qui est signalé par L. COUTIL, *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, Evreux, 1896, p. 33-34 qui donne une description fautive, mais suffisante pour l'identifier. Il a été mis au jour avec une monnaie de Nîmes au crocodile, une monnaie de Marseille au taureau cornupète, une monnaie de Carthage et un petit bronze romain portant au D/Pallas et au R/les Dioscures, ce qui constitue un contexte à la fois hétérogène et tardif.

(11) J. CAMPARDOU, *Notes archéologiques sur la région de Sigean (Aude)*, *BCAN*, XVIII, 1931-1932, p. 153.

(12) A. SOUTOU, *Monnaie volque au type d'Héraklès de La Pezade (commune de La Couvertoirade, Aveyron)*, *Ogam*, XI, 1959, p. 402-403.

Certaines pièces du Bas-Languedoc sont signalées dans des collections numismatiques fort éloignées, mais tout tend à faire croire qu'elles y ont été amenées par le commerce moderne des monnaies (1).

## 2. LOCALISATION DES ÉMISSIONS

Les émissions de Bétarratis ne font pas de difficulté : la légende impose de les attribuer à Béziers. Quant à celles des chefs gaulois, qui portent le même type au droit, il est logique de les rapporter aussi à Béziers (2), à cause de cette homotypie.

Celles des Longostalètes sont plus difficiles à localiser. Certes, d'après les lieux de trouvaille, on peut admettre qu'elles ont été frappées dans la région de Narbonne-Béziers, où elles sont en outre nombreuses dans les collections numismatiques (3). Pendant longtemps il n'a pas été possible de préciser, surtout dans la mesure où chacune de ces deux cités avait son propre monnayage (4).

Seule la carte de la localisation des découvertes des pièces des Longostalètes et des chefs dans le Midi (carte 5) peut autoriser une hypothèse suffisamment fondée, en l'état actuel de nos connaissances. Or, elle montre que, sur quinze lieux de découverte, sept sont sur le terri-

(1) Ainsi à Besançon : J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*, IV, *Les monnaies gauloises*, 2<sup>e</sup> éd., p. 16, n° 15 (bronze de Bituioctuos) et n° 16 (bronze de Bétarratis), avec les remarques de L. LERAT, *ibidem*, p. 68.

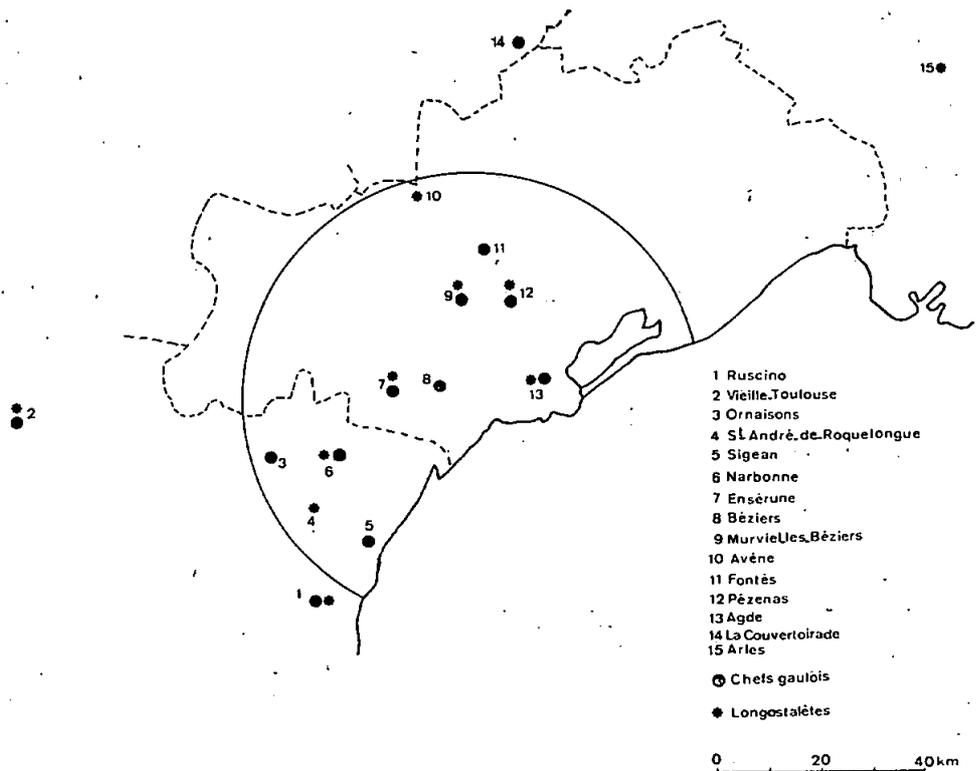
(2) Cf. G. F. HILL, *op. cit.*, p. 29. J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 350, émet la même hypothèse que nous, mais avec plus de prudence : « La parenté étroite qui unit (ce monnayage) à celui des chefs gaulois invite à se demander si ce dernier n'émanerait pas lui aussi de Béziers ». G. AMARDEL, *BCAN*, III, 1894-1895, p. 13 sq. et 563-564, les attribuit à Narbonne, sans raison convaincante.

(3) Voici le nombre des monnaies conservées dans les collections de Narbonne et de Béziers, d'après les calculs de G. F. HILL, *op. cit.*, p. 29, rectifiant ceux de G. AMARDEL, *loc. cit.* J'y ai ajouté celui des pièces trouvées dans les fouilles d'Ensérune d'après J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 346 sq. et 419.

	Narbonne	Béziers	Ensérune
Longostalètes	62	24	32
Chefs gaulois	41	32	12
Bétarratis	0	17	4

G. AMARDEL, *BCAN*, III, 1894-1895, p. 14 mentionne deux pièces Bétarratis trouvées à Narbonne. Il est dangereux, ainsi que le note G. F. HILL, *loc. cit.*, de vouloir trop tirer de ces chiffres, car l'origine de la collection biterroise est très composite.

(4) G. AMARDEL, *loc. cit.*, 1894-1895, p. 549 sq. a supposé qu'elles avaient été frappées sur un *oppidum* situé de l'autre côté de l'Aude par rapport à Naro (donc sur la rive gauche). — G. F. HILL reste dans l'expectative, ainsi que J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 349 : « Il est dès lors difficile de rapporter au même atelier ces deux émissions contemporaines (Longostalètes et chefs gaulois). Sans doute s'agit-il du numéraire de deux peuplades différentes, quoique géographiquement voisines et ethniquement apparentées ».



CARTE 5. — Découvertes de monnaies des chefs et des Longostalètes.

toire de la cité gallo-romaine. Les autres appartiennent à une distribution périphérique privilégiée, puisque tous, sans exception, sont situés sur les grands axes de circulation qui relient Béziers à la péninsule ibérique (Narbonne, Saint-André-de-Roquelongue, Sigean, Ruscino), à l'Aquitaine (Ornaisons et Vieille-Toulouse), à la Gaule centrale (La Couvertoirade), à la vallée du Rhône et à l'Italie (Arles). Ce groupement serré autour de Béziers — pour l'une et pour l'autre série — est démonstratif et l'attribution à Béziers des frappes des Longostalètes et des chefs gaulois devient donc des plus nettes, malgré le caractère lacunaire de notre information.

### III. — DATATIONS DES DIVERSES SÉRIES

Le problème le plus débattu et controversé reste de très loin la datation de ce monnayage de bronze du Bas-Languedoc. Pendant très longtemps on a cru pouvoir donner au Midi gaulois

une évolution monétaire particulièrement précoce, en raison de sa situation et des contacts qui s'y établissent très tôt avec les peuples les plus évolués du monde antique. Or, si ces influences, et particulièrement celles des Grecs, ont effectivement joué un rôle puissant de stimulant, il demeure que ces Celtes ou Celtibères sont jusqu'en 121 intimement intégrés au monde celtique, auquel les faits nous imposent aujourd'hui de rendre une plus grande place dans la civilisation de la région. Dans un tel cadre la datation de notre monnayage dépend à la fois des conditions particulières des peuples du Midi et de la situation monétaire générale en Gaule.

Il est assez aisé d'établir une chronologie relative des émissions. Pour les classer, nous ne pouvons guère user que du critère de l'évolution stylistique. Les variations de poids et de module, en effet, ne constituent pas un critère valable lorsqu'il s'agit de frappes de bronze (1). Toutefois pour les séries des Longostalètes et des chefs gaulois l'homotypie permet des remarques plus sûres.

Les bronzes du style le plus ferme sont incontestablement ceux des Longostalètes. Cependant le style des premières émissions des chefs (Kaiantolos) est meilleur que celui des dernières des Longostalètes (2) (notamment que celui des pièces anépigraphes). Il y aurait donc eu synchronisme entre les dernières frappes des Longostalètes et les premières des chefs. A cette période commune pourraient appartenir les monnaies des Longostalètes au nom de Bokios et de Loukio-tiknos.

Les séries 2 b et 3 ont le même type au droit et au revers. Cependant l'exécution des monnaies Bétarratis est nettement plus barbare : leur seule différence avec celles des chefs est un détail d'une insigne maladresse (Héraclès dresse le bras gauche devant son visage). Cette homotypie des deux faces donne toute raison de croire qu'il y a eu succession chronologique, d'autant que les dernières émissions des chefs (celles de Rigantikos, qui en outre ne porte pas le titre royal) sont toutes proches par le style et l'exécution de celles de la série Bétarratis.

On arriverait ainsi au classement chronologique suivant :

Longostalètes avec le seul nom du peuple		
Longostalètes à nom de chef	Kaiantolos	
Longostalètes anépigraphes	Chefs à titre de <i>basileus</i>	
	Rigantikos	Bétarratis

(1) Ce qui est particulièrement visible dans nos séries : cf. *supra*, p. 184 et n. 1. Ce principe a été mis en évidence par J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard, Les monnaies gauloises*, Paris, 1960, p. 45-47.

(2) Remarque déjà faite par P. Charles ROBERT, *op. cit.*, p. 56.

## I. LES PROTOTYPES ET LA DATATION TRADITIONNELLE

On s'est essentiellement fondé pour dater ces émissions sur l'âge des prototypes grecs, qui sont assez faciles à déterminer, sauf pour l'Hermès au caducée des Longostalètes :

- *trépied des Longostalètes* : trépied des bronzes de Tauroménion (1) frappés à l'époque de Pyrrhos (278-276).
- *sanglier de Kaiantolos* : il serait inspiré du sanglier que porte au revers un bronze de Phintias, tyran d'Agrigente (287-279), présentant au droit une tête de Coré à chevelure flottante (2).
- *lion courant des chefs et de Bétarratis* : il imite le lion courant des monnaies de Marseille, imitant elles-mêmes des pièces syracusaines d'Agathoclès (3).
- *Héraclès des chefs et de Bétarratis* : c'est une traduction assez libre et barbare de l'Héraclès grec. Il semble emprunté au numéraire de Cese-Tarraco : « c'est la tête masculine, aux cheveux bouclés, de type négroïde, gravée à l'avant de ces pièces qui a servi de modèle à la tête d'Héraclès aux cheveux semblablement bouclés qui figure au droit des monnaies des chefs gaulois » (4).

En l'absence d'indications incontestables fournies par la stratigraphie des fouilles (5), on était tout naturellement conduit par ces seules comparaisons typologiques à admettre une date haute pour les émissions languedociennes. A. Blanchet (6) plaçait leur début vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle. G. F. Hill, remarquant que les pièces de Cese-Tarraco imitées par les chefs remontaient au plus à 218, abaissait légèrement cette date : « la fin du III<sup>e</sup> siècle ou le commencement du II<sup>e</sup> semble la date la plus acceptable pour le commencement de la frappe du bronze dans la Narbonnaise » (7). J. Jannoray (8) a adopté cette chronologie, en se fondant sur la stratigraphie d'Ensérune, dont à notre sens on peut simplement dire qu'elle ne la contredit pas, sans pour autant la corroborer. Ensérune a constitué, en effet, pendant longtemps le seul cas de trouvailles concernant ces monnaies qui aient été faites en stratigraphie. J. Jannoray (9) a montré qu'elles proviennent toutes du niveau Ensérune III (—250, +30). Mais sur le site la distinction entre Ensérune III A (—250-230, —120) et Ensérune III B (—120, +30) est le plus souvent impos-

(1) Cf. P. NASTER, *La collection Lucien de Hirsch*, Bruxelles, 1959, n° 787 notamment, pl. XLI.

(2) E. GABRIGI, *La montezione del bronzo nella Sicilia antica*, Palerme, 1927, p. 118.

(3) J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 348.

(4) J. JANNORAY, *op. cit.*, p. 349, d'après la remarque de G. F. HILL, *op. cit.*, p. 25.

(5) La plupart des trouvailles sont fortuites et faites hors stratigraphie : ainsi cette monnaie Bétarratis trouvée en 1965 dans une vigne au pied de l'*oppidum* indigène de Nages (Gard).

(6) *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 275 sq.

(7) *Op. cit.*, p. 28. L'auteur fait remarquer que presque toutes ces pièces ont le *sigma* en demi-lune qui n'apparaît sur les monnaies siciliennes que dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle.

(8) *Op. cit.*, p. 346. — Cf. encore une datation haute dans M. LABROUSSE, *Toulouse antique*, p. 99, n. 119 notamment.

(9) *Op. cit.*, p. 74.

sible. Dans ces conditions, les classements de J. Jannoray ont été surtout déterminés par la doctrine numismatique traditionnelle représentée par A. Blanchet <sup>(1)</sup>. Ainsi, nous ne pouvons en retirer aucune conclusion chronologique décisive quant au début de ces émissions et seule reste assurée la date de la fin de la circulation des monnayages indigènes qui doit être rapportée à la période de Tibère, c'est-à-dire à l'ultime phase d'occupation des *oppida*.

Ces comparaisons typologiques ne peuvent donc fournir qu'un *terminus post quem* assez vague, car les imitations peuvent être de loin postérieures aux pièces siciliennes ou marseillaises qui ont servi de modèle.

Reste néanmoins le problème de l'apparition d'un monnayage qui ne fut jamais que de bronze et cela nous conduit forcément à l'étude des espèces indigènes utilisées auparavant dans cette zone du Bas-Languedoc.

## 2. LE PROBLÈME DES MONNAIES À LA CROIX

Le type de très loin le mieux représenté dans les découvertes réalisées sur tous les sites est sans aucun doute celui des monnaies à la croix attribuées aux Volques Tectosages. Nous ne ferons pas ici une étude de ce monnayage <sup>(2)</sup>, mais nous tenterons seulement une mise en place générale destinée à préciser l'évolution numismatique et politique de la région depuis son entrée dans l'ère d'une économie monétaire.

Les monnaies à la croix <sup>(3)</sup>, imitées des drachmes de Rhodé, « sont le numéraire ordinaire du Languedoc occidental, de la vallée moyenne de la Garonne, de l'Albigeois, du Quercy et des régions avoisinantes » <sup>(4)</sup>. Ces pièces d'argent ont circulé jusque dans le Languedoc méditerranéen : on en a trouvé dans l'Aude, l'Hérault, le Gard <sup>(5)</sup>. Les trouvailles mentionnées sur le territoire de Béziers sont les suivantes <sup>(6)</sup> :

1. trésor de Mèze : 120 monnaies au sanglier et à la croix cantonnée de la hache (groupe III de A. Soutou).
2. trésor de Saint-Pons : un millier de pièces à la croix la plupart carrées (groupe II de A. Soutou).
3. trésor de Béziers : 750 ou 800 monnaies à la croix cantonnée de divers symboles (groupe II de A. Soutou).

On sait l'extrême variété des pièces à la croix. Ces trésors n'étant généralement pas décrits avec précision, on devra se contenter de quelques remarques :

(1) Cf. J.-C. RICHARD, *Gaceta Numismatica*, IX, juin 1968, p. 35-36.

(2) Qui est en cours par les soins de J.-C. Richard.

(3) Bibliographie : A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 278 sq. ; G. FABRE, *Les civilisations protohistoriques de l'Aquitaine*, p. 146 sq. ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Ogam*, VI, 1954, p. 126 sq.

(4) M. LABROUSSE, *Pallas*, IX, 1960, p. 195 sq., avec la bibliographie n. 120. Cf. la liste des principales trouvailles dans A. SOUTOU, *Remarques sur les monnaies gauloises à la croix*, *Ogam*, XX, 1968, p. 101-127.

(5) Cf. les trouvailles énumérées dans A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 519.

(6) A. BLANCHET, *ibid.*, p. 563, n<sup>os</sup> 98 à 100 et A. SOUTOU, *loc. cit.*

1. Les pièces où la croix est cantonnée de la hache (trésor de Méze) sont réputées appartenir aux Tectosages et même aux Tolosates (1).
2. Le trésor de Méze comporte 43 pièces à la croix cantonnée d'une rouelle, d'un ornement perlé et d'une hache. L'avvers porte une tête de style cubiste. Ces pièces, très rares à Toulouse, sont abondantes dans les trésors de Goutrens (Aveyron), Paulhé (Tarn) et La Crousatié (Tarn) (2), de Saint-Étienne-des-Landes (Dordogne). « Elles pourraient être attribuées au pays rutène ou au terroir voisin du Languedoc méditerranéen » (3).
3. On a attribué (4) à la région de Saint-Pons des monnaies à la croix portant dans un ou deux cantons un symbole en forme d'olive « parce qu'on en a trouvé isolément sur ce territoire (5) et en nombre dans le trésor de Béziers » (6). L'argument ne semble avoir aucune valeur probante. L'olive est un symbole courant dans les pièces à la croix attribuables aux Tectosages de Toulouse (7).

Dans l'attente d'une étude caractérisocopique sérieuse et de l'analyse des divers couplages de coins et de revers, nous sommes condamnés à des descriptions stériles et à des hypothèses fragiles.

Ce qui est sûr c'est que l'examen de très nombreux exemplaires de monnaies à la croix révèle l'utilisation de coins innombrables pour des pièces de la même série, ce qui pourrait impliquer l'existence d'ateliers multiples sur le vaste territoire des Tectosages (8). La découverte du trésor de Béziers, qui appartient aux groupes I et II distingués par A. Soutou (9) (les poids varient entre 3,5 g. et 4,70 g.) (10), permet de préciser cette hypothèse. La plupart des pièces que nous avons pu examiner sont en excellent état et peuvent provenir d'un atelier proche de Béziers. A. Soutou a consacré aux séries à la croix deux études récentes (11). La dernière (12), qui abaisse très sensiblement la chronologie qu'il avait précédemment proposée, aboutit aux conclusions suivantes : quatre séries apparaissent en fonction des poids ; elles sont frappées à partir de la

(1) A. BLANCHET, *loc. cit.*, p. 283 ; M. Labrousse, *loc. cit.*, p. 196.

(2) M. LABROUSSE, *loc. cit.*, p. 203.

(3) M. LABROUSSE, *Revue du Tarn*, 1959, p. 207-220 et *Pallas*, IX, 1960, p. 205 (où la citation est empruntée).

(4) G. AMARDEL, *Les monnaies gauloises qu'on peut attribuer à l'arrondissement de Saint-Pons*, *BCAN*, V, 1896-1897, p. 18 sq.

(5) Huit pièces en provenance de Saint-Pons sont conservées dans le médaillier de Narbonne, d'après G. AMARDEL, *loc. cit.*

(6) A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 282, qui n'accepte cette théorie qu'avec doute.

(7) M. LABROUSSE, *Pallas*, IX, 1960, p. 198.

(8) Selon les renseignements qu'a bien voulu nous fournir J.-C. Richard.

(9) Cf. *infra*, p. 196.

(10) Cf. A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 563, n° 100.

(11) *Monnaies gauloises à la croix du dépôt de La Loubière Maleville (Aveyron)*, *Ogam*, XVII, 1965, p. 61-78.

(12) *Loc. cit.*, *Ogam*, 1968.

fin du III<sup>e</sup> siècle pour le groupe I, à partir de la guerre des Gaules pour le groupe IV <sup>(1)</sup>. Bien des arguments peuvent militer en faveur d'une telle présentation : le nombre relativement considérable de ces pièces, le fait que les premières sont pondéralement indépendantes du système du denier, contrairement à ce qui se passe en Gaule chevelue pour les émissions postérieures à la conquête. D'autre part, l'existence de nombreuses mines de plomb argentifère dans le territoire, le développement continu de la puissance des Volques dans une région animée par des courants économiques particulièrement stimulants ont pu les conduire très tôt à frapper pour leur compte des monnaies d'argent dans le cadre d'échanges avec des cités pourvues elles-mêmes de monnaies d'argent, Marseille ou Emporion.

Toutefois, s'il est clair maintenant que jusqu'en 121 les Arvernes ont exercé sur les diverses nations de la Chevelue un monopole de fait <sup>(2)</sup> assis notamment sur l'excellent instrument monétaire dont ils disposaient avec le statère imité des philippes, le problème est autre dans le Midi. Certes des liens de clientèle unissent les Volques aux Arvernes <sup>(3)</sup>, mais est-ce à dire que la zone du statère atteignait la Méditerranée ? A Avène, dans l'arrière-pays de Béziers, a été découvert l'un des deux seuls statères authentiquement macédoniens connus en Gaule <sup>(4)</sup>. A ce témoignage capital il faut ajouter plusieurs statères arvernes, un trouvé à Baillargues (Hérault) <sup>(5)</sup>, trois autres de provenance plus hypothétique <sup>(6)</sup> et quatre pièces de très bon or et de très haut poids (8,15 à 8,55 g.) de la Bibliothèque nationale (3429 à 3432) qui sont classées dans le catalogue au milieu des séries à la croix : cette aberration ne s'explique que s'il s'agit d'imitations du statère de Philippe, toutes quatre au différent du trident, trouvées dans le Midi <sup>(7)</sup>.

Or, au moment où circulent ces statères, les sites livrent en masse les oboles massaliètes qui semblent bien avoir constitué la monnaie utilisée couramment par les indigènes jusqu'à la conquête romaine. Une telle dualité confère à la Gaule du Midi une originalité singulière quant à l'évolution monétaire. Elle aurait connu le bimétallisme dès le III<sup>e</sup> siècle et une double circulation de monnaies étrangères se serait développée pendant près de deux siècles.

Paradoxalement la victoire romaine de 121 unifierait alors la situation : en Gaule chevelue les cités libérées de l'emprise arverne se mettent progressivement à battre <sup>(8)</sup> et dans le Midi

(1) Cf. tableau, *infra*, p. 196.

(2) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *La monnaie de Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule*, RACF, XVIII, 1966, p. 124.

(3) Cf. *supra*, p. 131.

(4) Cf. A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 211 ; E. BONNET, *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier*, Description, p. 57-58. — Le second provient de Saint-Silvain-Montaigut (Creuse).

(5) Du type BN 3701. Cf. H. DE LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. XI, n° 724.

(6) Cf. E. BONNET, *Monnaies, médailles, jetons et sceaux légués par le Dr C. Cavalier*, Montpellier, 1898, nos 133 et 145. Le troisième, également dans le médaillier de la Société archéologique de Montpellier, provient de la collection Ricard.

(7) E. MURET et A. CHABUILLET, *Catalogue des monnaies gauloises*, p. 74. — Je dois cette hypothèse à J.-B. Colbert de Beaulieu.

(8) Les frappes d'argent ne commencent toutefois en Chevelue que vers 80 et s'intègrent dans le système du denier, sous la forme du demi-denier : cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *loc. cit.*, p. 124 et n. 62. Sur l'his-

un phénomène analogue se produit, lorsque les Volques commencent à frapper les monnaies à la croix.

Nous proposerions ainsi une chronologie basse, que des faits fondamentaux de l'histoire des Volques après 121 permettent d'étayer, en rendant compte des dévaluations successives subies par les monnaies à la croix. Les pièces lourdes du premier groupe (+ de 4 g.) (1) sont les plus anciennes et, comme il est naturel, les moins nombreuses. Mais leur rareté peut s'expliquer également par la durée limitée de leur frappe que nous arrêterions avec la fondation de Narbonne en 118, qui a porté un coup très sévère à la fédération volque. Le second groupe, dont le poids passe de 4 à 3 g. (2), a duré sensiblement plus longtemps et la seconde dévaluation doit être liée au fameux épisode de l'or de Toulouse qui souligne l'extraordinaire richesse de cette nation, mais aussi entraîne l'amointrissement définitif de ses réserves et, avec la perte du statut de fédérée, ses difficultés et son recul politiques, attestés par de nombreux enfouissements. Le troisième groupe correspond à une chute progressive et échelonnée du poids (qui passe de 3 à 1,5 g.) au cours d'une période de tranquillité relative jusqu'à la répression de la révolte de Sertorius (3) et à la fin de la pacification menée à bien par Fonteius, dans les années 76-74 (4).

toire de la circulation monétaire en Gaule, cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Trésors de monnaies celtiques de l'île de Jersey et la circulation des monnaies gauloises*, BSAF, 1957, p. 92-96.

(1) Ce premier groupe pose d'ailleurs d'importants problèmes quant à sa composition, que les travaux en cours de J.-B. Colbert de Beaulieu permettront sans doute de régler.

(2) Nous suivons la classification pondérale de A. Soutou. — Il faut signaler la découverte récente d'un dépôt dans l'Aude comprenant 31 monnaies entre 3 et 4 g. : cf. J.-C. RICHARD, Y. SOLIER et A. RIOIS, *Découverte d'un dépôt de 31 monnaies gauloises à la croix sur le territoire de la commune de Moussan, canton de Narbonne, Aude*, BSFN, février 1968, p. 246, qui discutent la datation de A. Soutou et écrivent : « Nous ne verrions pas ces monnaies antérieures à la fin du II<sup>e</sup> siècle, sinon même à la première moitié du I<sup>er</sup> a. J.-C. », ce qui paraît tout de même une date bien basse. En outre le trésor de Lattes, qui a livré 849 monnaies à la croix du groupe II de A. Soutou (*Ogam*, XIX, 1967, p. 406-433), pose un problème chronologique capital par la présence en son sein d'un bronze coulé, ce qui oblige à abaisser la chronologie, comme le propose J.-C. RICHARD, *Les trésors de Lattes (Hérault) : oboles massaliètes et monnaies à la croix*, BSFN, novembre 1968, p. 321-322 dont la conclusion rejoint nos propositions : « Nous pensons que la datation d'A. Soutou est trop haute. Nous admettrions un rapport plus étroit entre les événements de la fin du II<sup>e</sup> siècle et surtout du I<sup>er</sup> siècle et la perte progressive de poids de ce monnayage. Nous voulons bien croire que le bronze ne date pas l'émission des monnaies en argent, mais nous ne croyons pas que cette émission se soit produite très longtemps avant l'apparition du potin ».

(3) Les relations entre la péninsule ibérique et les Volques sont attestées par les découvertes monétaires analysées notamment par A. SOUTOU, *Les relations transpyréennes aux deux premiers siècles avant Jésus-Christ d'après les documents numismatiques*, *Ogam*, XV, 1963, p. 323-330.

(4) C'est à cette période qu'il faut peut-être rapporter l'enfouissement du trésor de Bompas-Blaye, daté par 13 deniers dont le plus récent serait de 75-74 selon H. ROLLAND, *XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> CFHLMR*, Perpignan-St-Gilles, 1953-1954, p. 39, mais cela ne peut constituer qu'un indice et nullement un critère absolu pour la date de l'enfouissement, comme le montre la composition du trésor mixte de Pommiers (Aisne) étudié par J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *RAE*, VI, 1955, p. 268-269.

Les Volques ont dû essayer de nouvelles atteintes à leur intégrité économique et politique par la « libération » des tribus marginales que Rome a sans doute encouragées à frapper, cette fois des monnaies de bronze <sup>(1)</sup>, utiles pour les échanges quotidiens et symboliques de l'éclatement définitif de l'ancienne fédération. Le quatrième groupe, celui des monnaies « légères » (moins de 1,5g.), souvent fourrées et d'un alliage très altéré, a été émis à partir des années 74.

Le tableau suivant permet de synthétiser les résultats :

Groupes	Poids	A. Soutou	Hypothèse présentée ici
I	+ de 4 g	Fin III <sup>e</sup> -début II <sup>e</sup> s.	120-117
II	3 à 4 g	II <sup>e</sup> s. jusqu'en 120	117-106
III	1,5 à 3 g	120 - guerre des Gaules	106-74
IV	— de 1,5 g	A partir de la guerre des Gaules	après 74

Ainsi l'évolution interne des séries à la croix nous conduit à repenser le problème de la datation de nos monnaies de bronze.

### 3. LA DATE DES ÉMISSIONS DE BRONZE

À côté de critères assez flous utilisés pour dater l'apparition de ce numéraire nous disposons d'un certain nombre d'indices plus fermes.

Les modules, malgré certaines variations, correspondent en gros à ceux des espèces romaines de bronze.

Les légendes empreintes en caractères grecs suggèrent, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, une date assez basse <sup>(2)</sup>. C'est ce que confirme l'exemple voisin des monnaies de Nîmes à légende *NAMASAT*, que A. Blanchet lui-même croit « antérieures de peu <sup>(3)</sup> sans doute aux premières espèces de la colonie » <sup>(4)</sup>, et celui du monnayage des Lingons qui porte, depuis les premières frappes (vers 80) jusqu'aux derniers potins postérieurs à la conquête de César, des légendes en caractères grecs <sup>(5)</sup>.

(1) Sur les monnaies de bronze des cités, cf. *infra*, p. 198.

(2) Cf. les remarques de J. JANNORAY, *Enserune*, p. 355, n. 1, selon lesquelles « l'apparition du grec en Languedoc et en Roussillon précède de peu celle du latin dont les utilisations... vont se rencontrer à partir du dernier tiers du second siècle. A peine adopté... l'alphabet grec va se trouver concurrencé... par l'alphabet latin ». Voir cependant l'inscription de Montagnac, *supra*, p. 139.

(3) C'est nous qui soulignons.

(4) *Quelques exemples de la persistance des noms celtiques dans la Narbonnaise*, EC, II, 1937, p. 249.

(5) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *La monnaie de Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule*, RACF, XVIII, 1966, p. 102-108.

D'autre part, la forme des lettres paraît également déterminante. On a très tôt remarqué que le *sigma* lunaire se trouvait sur quasiment toutes les pièces, sauf les premières Longostalètes (jamais sur celles qui portent aussi le nom d'un chef) et celles de Kaiantolos. Certes l'épigraphie grecque d'Occident est trop pauvre pour que nous puissions savoir si l'évolution d'une forme à l'autre se place au même moment que celle qui est attestée en Sicile par exemple. Toutefois les monnaies de Marseille, malgré leur datation encore floue, fournissent un élément de comparaison : sur les frappes d'argent, le *sigma* à quatre branches prévaut jusqu'à la fin pour la légende, tandis que dans les différents apparaît le *sigma* lunaire sur des drachmes d'un bon poids (3,78 g.) (1) ; sur les bronzes, on constate la même coexistence des *sigma* des deux formes (2). Ajoutons que les monnaies de Marseille, même les plus anciennes, ont circulé jusque très tard (3), fournissant toutes, quelle que fût leur date, des modèles épigraphiques aux ateliers indigènes. — Mais il faut également noter les formes multiples et aberrantes de plusieurs lettres, notamment de l'*éta* qui a ou n'a pas de barre médiane, sans qu'on puisse véritablement découvrir une loi d'évolution (4). L'*alpha* de la monnaie *hapax* de Kamytos a une forme très rare sur les monnaies gauloises, celle qui est utilisée normalement pour les A latins dans les noms Aviacos, Caliageis ou Diasulos par exemple (5). L'*upsilon* est réduit à une sorte de V sur les monnaies de Bitouios et Kamytos. Ces disparités, comme l'influence manifeste de l'alphabet latin, sont à coup sûr signes d'une époque tardive.

Il convient d'insister en outre sur le fait que les monnaies du Biterrois ont été trouvées associées à des pièces tardives de la *Comata*, argument qui n'avait guère été utilisé jusqu'ici, dans la mesure où ces monnayages étaient fort mal connus et datés. J. Jannoray signale précisément que les fouilles d'Ensérune livrent *conjointement* (6) les monnaies de la région, celles des Tectosages, celles des Arécomiques (à légende *VOLCAE/AREC*) et six pièces seulement représentant les peuples gaulois de l'intérieur : Bituriges, Carnutes, Pictons, Séquanes, Trévires (7). Le caractère composite de ces découvertes relève assurément de la période de circulation générale des monnaies gauloises qui a suivi la guerre des Gaules. Tous les arguments militent ainsi en faveur d'un monnayage de basse époque qui n'aurait pas échappé aux conditions qui fixent la chronologie des émissions de bronze (8) dans la Gaule celtique et belge.

(1) Cf. BN 789-791.

(2) Cf. BN 1978-1979.

(3) Cf. la composition du dépôt de Glanum : drachmes et bronzes massaliètes, monnaies gauloises dont un potin très tardif (BN 8316), associés à du Campanien C, H. ROLLAND, *Un dépôt monétaire à Glanum*, RN, XVIII, 1956, p. 89-99 (milieu du 1<sup>er</sup> siècle).

(4) Ainsi BN 2355 a le *sigma* à quatre branches et l'*éta* à barre ; 2353, le *sigma* a quatre branches et l'*éta* sans barre... Mais toutes les pièces à *sigma* lunaire semblent avoir l'*éta* sans barre, notamment BN 2358, 2361, 2365.

(5) Nous devons cette remarque à l'amitié de J.-B. Colbert de Beaulieu.

(6) C'est J. Jannoray qui souligne.

(7) *Op. cit.*, p. 406, n. 1.

(8) La succession des pièces en métal précieux et des pièces en bronze est constante dans toute l'Anti-quité (le cas de l'*aes rude* à Rome étant de toute évidence entièrement différent). Ainsi Emporion émet d'abord

Dans l'ensemble de la Gaule c'est surtout après 51 que les cités frappent du bronze en raison à la fois de la conquête et de l'épuisement économique et financier qui en est le corollaire. Certes les conditions de la Transalpine sont différentes : l'annexion est acquise depuis 121 et l'évolution économique et politique y a suivi un rythme autre. Les besoins du petit commerce y ont sans doute rendu, plus tôt, nécessaire l'existence d'un numéraire courant <sup>(1)</sup>, mais nous pensons qu'en fait ce sont les facteurs politiques qui ont joué ici un rôle déterminant dans la création d'un monnayage fiduciaire, qui n'a aucune valeur véritable.

Les Romains, dans une période troublée par des soulèvements indigènes assez fréquents, auraient favorisé certaines cités et la naissance du monnayage de bronze dans la région de Béziers s'expliquerait alors par des conditions politiques nouvelles, assez analogues à celles qui président à l'apparition du numéraire chez les Meldes au temps de César <sup>(2)</sup>. En Languedoc, les Romains auraient utilisé ce moyen pour achever de démanteler la puissance volque.

Là où le contexte stratigraphique est connu, les conclusions qu'on en peut tirer paraissent bien étayer notre hypothèse. A Ensérune les fouilles récentes d'un quartier de la ville ont livré avec des tessons de céramique campanienne B et C, de l'Arezzo, plusieurs monnaies : as républicains, Néroncen, Longostalètes et monnaies de Nîmes <sup>(3)</sup>. — Dans les mines de Ceilhes, dans la couche supérieure de I à 0,30 m, ont été exhumés sept monnaies longostalètes, plusieurs massaliètes, une des Volques Arécomiques de nombreux as COL NEM, plusieurs as à l'autel de Lyon et des bronzes de Vienne <sup>(4)</sup>, ce qui souligne l'existence d'une continuité conforme à nos propositions. — Dans le cimetière du Vieux Provençal à Mèze <sup>(5)</sup>, deux monnaies Bétarratis ont été mises au jour ; or, les objets les plus anciens de cette nécropole sont des urnes cinéraires de La Tène III ; les autres monnaies issues de la fouille sont cinq coloniales de Nîmes, puis toute une série d'impériales des deux premiers siècles. Les vraisemblances sont en faveur d'une longue continuité depuis le 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère. — A Ruscino, ont été trouvés associés des Longostalètes et un Kaiantolos avec une obole de Marseille, des amphores datées de —150 à —50 et de la céramique campanienne B (150 - 30 av. J.-C.) <sup>(6)</sup>. — A Pitres (Eure) <sup>(7)</sup> enfin le con-

des drachmes d'argent et les bronzes ampuritains ne dominent la circulation qu'à basse époque, à l'instar de ce qui s'est passé à Marseille.

(1) Il convient de rappeler qu'on trouve un monnayage de bronze à Narbonne (monnaies à légende ibérique des Néroncen), à Nîmes (Namasat).

(2) Les Meldes soumis aux Sussions usent d'un type monétaire analogue à celui de leurs maîtres. Entrés avec César dans l'orbite romaine, ils frappent des monnaies d'argent inspirées ou imitées des modèles romains : cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU et J.-M. DESBORDES, *Criciru et Rouca, Les Belges sur la Marne, RBN, CX, 1964*, p. 101.

(3) Cf. H. GALLET DE SANTERRE, *RAN*, I, 1968, p. 45.

(4) E. BONNET, *FOR*, p. 24, n° 77.

(5) Cf. A. FRAISSINET, *Le cimetière dit « Le Vieux Provençal » à Mèze (Hérault)*, *Journées archéologiques d'Avignon*, 1956, p. 88 qui date d'ailleurs nos monnaies de 200 avant J.-C.

(6) Cf. H. GALLET DE SANTERRE, *Informations archéologiques (Ruscino)*, *Gallia*, XX, 1962, 2, p. 612.

(7) Cf. *supra*, p. 187, n. 10.

	Or	AR	Æ
avant ± 121	Statère arverne	Marseille Emporion Rome	
121-118		Marseille, Emporion Monnaies à la croix des Tectosages (type I) Rome	Marseille, Emporion
118-74		Marseille, Emporion (± 100) Monnaies. à la croix des Tectosages (types II et III) Rome	Marseille, Emporion   Rome
74-Auguste		Monnaies à la croix des Tectosages (type IV) Rome	Marseille, Emporion (± 50) Rome Monnaies locales Monnaies de la <i>Comata</i>

FIG. 19. — Circulation des monnaies dans la région biterroise jusqu'au début de notre ère.

texte est très tardif : l'association à une coloniale de Nîmes est significative, de même que les autres trouvailles, qui témoignent d'une époque de circulation générale, donc postérieure à la guerre des Gaules.

Partout le contexte numismatique est identique et autorise donc des conclusions chronologiques valables.

Ainsi, il est patent qu'on ne peut songer pour les débuts des bronzes du Bas-Languedoc qu'à une date dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle, ce qui en fait malgré tout le premier monnayage de bronze qui ait été frappé en Gaule. Les émissions se sont alors succédé sans doute à un rythme accéléré et il paraît normal que la frappe cesse dans notre région avec la fondation de la colonie dans les années —35<sup>(1)</sup>, tandis que la circulation continue jusqu'à l'époque augus-

(1) G. F. HILL, *op. cit.*, p. 31, plaçait la fin de la frappe vers —70. — Toutefois l'existence des bronzes à la légende Néroncen semble montrer que, dans certains cas au moins, la fondation d'une colonie n'a pas empêché les indigènes de frapper du bronze pour leur usage propre.

téenne, ce dont personne ne doute et qui constituerait une aberration, pour un monnayage si restreint et de si peu de valeur, s'il devait remonter même au début du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Au terme de cette étude, il est possible d'esquisser dans un tableau (fig. 19) à grands traits la circulation des espèces monétaires dans la région de Béziers au cours des deux derniers siècles avant notre ère. Il est particulièrement intéressant de noter la présence dans notre région, au cours de la dernière période, de monnaies de la Chevelue (1) et même d'une monnaie numide (2), qui témoignent de la circulation générale caractéristique de la situation monétaire de l'ensemble de la Gaule après 51, quand les enfouissements massifs ont raréfié les moyens de paiement (3).

(1) Sur les exemplaires provenant d'Ensérune, cf. *supra*, p. 198. A Béziers, on a découvert en 1861 dans les travaux du canal une monnaie à la légende CONTOVTOS du type BN 4316 attribué aux Petrocorii (cf. Ed. LAMBERT, *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, Paris, 1864, II, p. 113 et pl. XVI, 12), mais qui semble provenir plutôt de la région des Pictons et des Santons d'après ce que veut bien me dire J.-B. Colbert de Beaulieu.

(2) Il s'agit d'une monnaie du royaume des Massyles de l'Est qui porte une contremarque : cf. J. MAZARD, *Monnaie de Numidie*, *BSFN*, 1966, 3, p. 32-33. La présence de cette unique monnaie de bronze résulte d'une circulation secondaire tardive et ne saurait être utilisée comme un indice de relations directes entre notre région et la Numidie.

(3) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Peut-on dater par la numismatique l'occupation d'un oppidum?*, *RAE*, VI, 1955, p. 268-269.